Office Burundais des Recettes

"Je suis fier de contribuer à la construction du Burundi "

BULLETIN TRIMESTRIEL - COMMISSARIAT GENERAL

STATISTIQUES PROVISOIRES DU COMMERCE EXTERIEUR DES MARCHANDISES DU BURUNDI

Ière trimestre 2020

JUILLET 2020

B.P 3465 BUJUMBURA II Tél : (+257)22 28 21 32 Webmail : info@obr.gov.bi Web site : www.obr.bi

TABLE DES MATIERES

TABLE DES MATIERES 3

LISTE DES TABLEAUX ET GRAPHIQUES 4

SIGLES ET ABBREVIATIONS 5

AVANT PROPOS 6

INTRODUCTION 6

CHAPITRE I : CADRE CONCEPTUEL ET NOTE METHODOLOGIQUE 7

I.1. Principe général d'élaboration des statistiques du commerce extérieur au Burundi 7

I.2. Système d'enregistrement 7

I.3. Evaluation et mesure des quantités 8

I.4. Classification des produits 8

I.5. Traitement des données et production des tableaux 8

I.6. Limites 8

CHAPITRE II : ECHANGES COMMERCIAUX AVEC LE RESTE DU MONDE 9

II.1. Indicateurs du commerce extérieur 9

II.2. Statistiques des exportations 10

II.3. Statistiques des importations 12

II.4. Marché extérieur d'écoulement 16

II.5. Marché d'approvisionnement du pays 17

CHAPITRE III : INTEGRATION REGIONALE ET POLITIQUE DE FACILITATION DU COMMERCE 20

III.1. Les échanges par zone d'intégration économique 20

III.2. Politique de facilitation du commerce 26

ANNEXE 31

LISTE DES TABLEAUX ET GRAPHIQUES

1. Liste des tableaux

Tableau 1 : Exportations du pays au premier trimestre (millions de BIF) 11
Tableau 2 : Principaux produits d'exportation au premier trimestre 2020 vs 2019 (en millions BIF) 12
Tableau 3 : Valeurs des importations au premier trimestre selon les régimes douaniers (en millions BIF) 12
Tableau 4 : Importations des produits sensibles au premier trimestre 2020 (en millions BIF) 14
Tableau 5 : Les importations des produits à taxation spécifique au premier trimestre (en millions de BIF) 15
Tableau 6 : Exportation du Burundi vers la CAE (en millions de BIF) 20
Tableau 7 : Importations en provenance des pays de l'EAC (million de BIF) 21
Tableau 8 : Exportations vers les pays membres du COMESA au 1er trimestre 2020 et 2019 (millions de BIF) 21
Tableau 9 : Importations en provenance du COMESA (millions de BIF) 22
Tableau 10 : Exportations vers les pays membres de la CEPGL (million de BIF) 23
Tableau 11 : Importations en provenance de la CEPGL (en millions de BIF) 23
Tableau 12 : Exportations vers les pays membres de la CEEAC (en millions de BIF) 24
Tableau 13 : Importations du Burundi en provenance de la CEEAC (en millions de BIF) 24
Tableau 14 : Exportations vers les pays de l'UE (en millions de BIF) 25
Tableau 15 : Importations en provenance des pays membres de l'UE(en millions de BIF) 26
Tableau 16 : Valeur des biens exonérées au profit des investisseurs au 1ertrimestre 2020 (en millions BIF) 27
Tableau 17 : Valeur des importation du Burundi dans le cadre du TDU 1ertrimestre 2020 (en million de BIF) 28
Tableau 18 : Opérateurs Economiques Agréés au Burundi 29
Tableau 19 : Transactions effectuées par les Opérateurs Economiques Agréés au premier trimestre 2020 30

2. Liste des graphiques

Graphique 1 : Les indicateurs du commerce extérieur du Burundi au 1er trimestre 2020 versus 2019 10
Graphique 2 : Exportations par continent au premier trimestre 2020 et 2019 16
Graphique 3 : Les principaux pays de destination des exportations pour le 1ertrimestre 2020 et 2019 17
Graphique 4 : Part des Continents dans les importations du pays 18
Graphique 5 : Principaux pays fournisseurs au premier trimestre 2020 vs 2019 19

SIGLES ET ABBREVIATIONS

BIF	: Francs Burundais
BRB	: Banque de la République du Burundi
CAE	: Communauté de l'Afrique de l'Est
CEEAC	: Communaute Economique des Etats d'Afrique Centrale
CEPGL	: Communauté Economiques des Pays des Grands Lacs
COMESA	: Common Market for Eastern and Southern Africa
CTCI rév4	: Classification Type du Commerce International, révision 4
EAC	: East African Community
EX1	: Exportation définitive
EX2	: Exportation temporaire
EX3	: Réexportation
n.d.a	: Non Dénommé Ailleurs
ISTEEBU	: Institut des Statistiques et d'Etudes Economiques du Burundi
OBR	: Office Burundais des Recettes
OMD	: Organisation Mondiale des Douanes
OTB	: Office du The du Burundi
ONU	: Organisation des Nations Unies
RDC	: République Démocratique du Congo
SAFE	: Standarts for Securing and Faciliting Global Trade
SH	: Système Harmonisé
TDU	: Territoire Douanier Unique
TEC	: Tarrif Extérieur Commun
T1_ 2019	: Premier trimestre 2019
T1_ 2020	: Premier trimestre 2020
UE	: Union Européenne

AVANT PROPOS

Depuis l'année 2016, l'Office Burundais des Recettes publie périodiquement dans un document, la synthèse et l'analyse de toutes les opérations des échanges commerciaux des biens avec le reste du monde. Ce document est dénomé « Bulletin des Statistiques Provisoires du Commerce Extérieur des Marchandises du Burundi».

Ce bulletin, élaboré par le Service Statistique à la Direction de la Planification Stratégique et Etudes, traduit la volonté de l'OBR de mettre à la disposition du public (Opérateurs Economiques, Etudiants, Chercheurs, Administration, Universités …), les données conjoncturelles sur le commerce extérieur du Burundi, le degré d'intégration du pays dans diverses organisations, le niveau d'exécution des clauses réglémentaires de la loi budgétaire, etc.

C'est avec honneur que l'OBR mette à la disposition du public, le bulletin contenant les informations sur le commerce extérieur du Burundi pour le 1er trimestre 2020. L'OBR estime que son contenu est d'une grande importance pour les utilisateurs et souhaite la bienvenue aux différentes contributions et critiques pour l'enrichir et l'améliorer dans l'avenir.

Pour tout commentaire ou information complémentaire, prière de vous adresser au Service Statistique, Direction de la Planification Stratégique et Etudes, Commissariat Général.

Le Commissaire Général de l'OBR

Hon. Audace Niyonzima

INTRODUCTION

Le présent bulletin expose les statistiques commentées sur le commerce extérieur des marchandises du Burundi couvrant le premier trimestre 2020.

Elaboré à partir de la base de données du Système d'Information Douanier (ASYCUDA World), d'une source complémentaire qui retrace les flux des marchandises passant par les postes douaniers non informatisés, des données collectées par la BRB sur ses ventes de l'or non monétaire, des réexportations du kérosène et des données complémentaires fournies par l'OTB sur les exportations du thé ; ce bulletin fait ressortir le volume des transactions du pays avec le reste du monde, l'évolution de la balance commerciale, les principaux produits exportés et importés, l'orientation géographique et économique des marchandises importées/exportées et en fin la politique de facilitation du commerce.

Le squelette de ce travail s'articule en trois chapitres, à savoir :

- ✓le cadre conceptuel et note méthodologique ;
- ✓les échanges commerciaux avec le reste du monde et ;
- ✓l'intégration régionale et la politique de facilitation du commerce.

CHAPITRE I CADRE CONCEPTUEL ET NOTE METHODOLOGIQUE

La production des statistiques sur le commerce extérieur des marchandises par l'OBR est régie par la Loi sur la Gestion des Douanes de la Communauté de l, édition 2004 ; la Loi n° 1/11 du 14 juillet 2009, portant création, organisation, fonctionnement de l'Office Burundais des Recettes et la Loi n°1/17 du 25 septembre 2007 portant organisation du Système Statistique National et ses textes d'application.

La méthodologie suivie dans l'élaboration de ce bulletin prend source principale dans le document «Statistique du Commerce International des Marchandises : concepts et définitions, 2010» développé par le Département des Affaires Economiques et Sociales, Division de Statistique à l'ONU.

D'autres ouvrages aussi importants ont été utilisés pour confectionner ce document. Il y a entre autres la Convention de Kyoto révisée, la Classification Type pour le Commerce International, le Tarif Extérieur Commun de l'EAC, version 2017, la Loi Budgétaire, certaines ordonnances ministérielles et les notes de service.

I.1. Principe général d'élaboration des statistiques du commerce extérieur au Burundi

Selon les normes internationales de l'ONU, sont inclus dans les statistiques du commerce international des marchandises, tous les biens dont l'entrée « importation » ou la sortie « exportation » augmentent ou diminuent le stock des ressources matérielles du pays. Ainsi, les données utilisées pour l'accomplissement de ce travail sont principalement issues des déclarations en douane à la suite des flux des biens sur le territoire statistique national.

I.2. Système d'enregistrement

Pour l'enregistrement des opérations du commerce, le manuel des Nations Unies préconise d'adopter le système du commerce général ou spécial selon le cas. Pour des raisons pratiques liées à la compilation des statistiques sur le commerce international, le manuel des Nations Unies recommande l'utilisation du système de commerce général.

Tenant compte de cette recommandation et selon les procédures douanières en vigueur, sont inclus dans les statistiques sur le commerce international des marchandises, les biens franchissant les frontières du Burundi en vertu des régimes douaniers suivant :

▸ A l'exportation :

- ✓ Exportation à titre définitif : exportation sans retour des produits d'origine burundaise (EX1 : régime 1000 ; EX9 : Régime 9000 : pour les marchandises ne dépassant pas 2000 dollars) ;
- ✓ Exportation temporaire : exportation des produits qui vont faire objet de retour sans changement de nature (EX2 : régimes 2000 et 2100);
- ✓ Réexportation des marchandises en suite d'admission temporaire, d'entrée en zone franche ou en suite d'entrepôt public, privé, ou spécial (EX3 : régimes 3053, 3070, 3071, 3073, 3078) et EX1 : régime 1100 qui concerne l'exportation des produits nationalisés.

A l'importation :

- ✓ Dédouanement pour une mise en consommation définitive (IM4 : régimes 4000 et 4100, 4200 et 4300 ; IM9 : Régime 9000 : pour les marchandises ne dépassant pas 2000 dollars) ;
- ✓ Entrepôt sous douane : entrepôt privé, entrepôt public, Duty Free et spécial et les entrepôt dans le cadre du Territoire Douanier Unique (IM7 : régimes 7000, 7100, 7200, 7300 et SW7 : régime 7800) ;
- ✓ Les admissions temporaires ou en zones franches (IM5 : régimes 5000 et 5300) ;
- ✓ Les réimportations des marchandises (régimes 6020 et 6030) .

I.3. Evaluation et mesure des quantités

La valeur des importations est établie en termes CAF (Coût, Assurance et Fret) alors que celle des exportations l'est sur base FOB (Free On Bord).

Les valeurs sont exprimées en millions de Francs Burundais.

I.4. Classification des produits

Plusieures classifications des produits ont été proposées selon les besoins des uns et des autres. Ici, il faut citer notamment le Système Harmonisé (SH) qui désigne et codifie les marchandises et qui ventile les marchandises selon le critère tarifaire, la Classification Type pour le Commerce International (CTCI rev.4) selon les branches d'activités, la Classification Internationale Type des Industries (CITI), etc.…

Pour répondre aux multiples besoins de nos différents lecteurs, ce bulletin présente les statistiques sur le commerce extérieur selon la Nomenclature du Système Harmonisé (SH) version 2017 et la Nomenclature de Classification Type du Commerce International (CTCI rev.4).

Alors que la CTCI tient compte de l'utilisation économique des produits, le SH se base sur le critère tarifaire. Comme la Douane utilise la Nomenclature du Système Harmonisée (SH), pour passer à la nomenclature CTCI, un tableau de passage du SH à la CTCI rev4 se trouve dans le document sur la CTCI.

I.5. Traitement des données et production des tableaux

Le traitement des données se fait par Excel. Les exportations du thé captées par les services de la Douane sont remplacées par les données fournies par l'Office du Thé du Burundi car le transfert de propriété se constate une fois quand le thé est vendu au Kenya. Des clés de répartion entre les pays consommateurs du thé sont fournies à l'ISTEEBU et à la BRB par l'OTB.

I.6. Limites

Les données présentées ici ne comprennent pas les données des transactions commerciales transfrontalières informelles et les données sur les importations et exportations de l'énergie électrique.

CHAPITRE II ECHANGES COMMERCIAUX AVEC LE RESTE DU MONDE

Le développement de ce chapitre sur les échanges commerciaux avec le reste du monde concerne les indicateurs du commerce extérieur, les statistiques sur les exportations, les principaux produits d'importation et d'exportation, les marchés d'écoulement des produits locaux, et en fin des marchés d'approvisionnement pour le Burundi.

II.1. Indicateurs du commerce extérieur

Le commerce extérieur au Burundi est composé des flux sur les importations et sur les exportations. Ces flux permettent de mettre en place la balance commerciale et le taux de couverture des importations par les exportations.

II.1.1. Les flux des marchandises

➢ **Les exportations du Burundi ont diminué de 26,5% au premier trimestre 2020 base 2019.**

Au premier trimestre 2020, les exportations ont diminué de 26,5% par rapport à la même période de 2019, passant de 69 492,3 millions BIF à 51 059,0 millions BIF.

➢ **Les importations ont augmenté de 9% au premier trimestre 2020 base 2019.**

Les importations du pays ont augmenté de 9,0% au cours de la période sous analyse passant de 397 130,3 millions BIF en 2019 à 433 016,8 millions BIF en 2020.

II.1.2. La Balance Commerciale et le taux de couverture

Le solde de la Balance Commerciale est la différence entre la valeur des exportations et la valeur des importations des marchandises. Une balance commerciale positive signifie que le pays exporte plus de biens (en termes de valeur) qu'il n'en importe ; on parle alors d'excédent commercial ou de balance excédentaire. Dans le cas contraire, on parle de déficit commercial ou de balance commerciale déficitaire.

- Les exportations ayant diminué et les importations ayant augmenté, les termes de la balance commerciale restent déficitaires. En effet, la balance commerciale au premier trimestre 2020 a un déficit de 381 957,8 millions BIF et par rapport à la même période de 2019, il s'est détérioré de 16,6% ;
- Cependant les échanges commerciaux ont augmenté de 3,7% par rapport à la même période de 2019 ;
- Le taux de couverture des importations par les exportations s'est détérioré de 5,7 points au premier trimestre 2020, passant de 17,5% en 2019 à 11,8% en 2020 ;

Graphique 1 : Les indicateurs du commerce extérieur du Burundi au 1er trimestre 2020 versus 2019

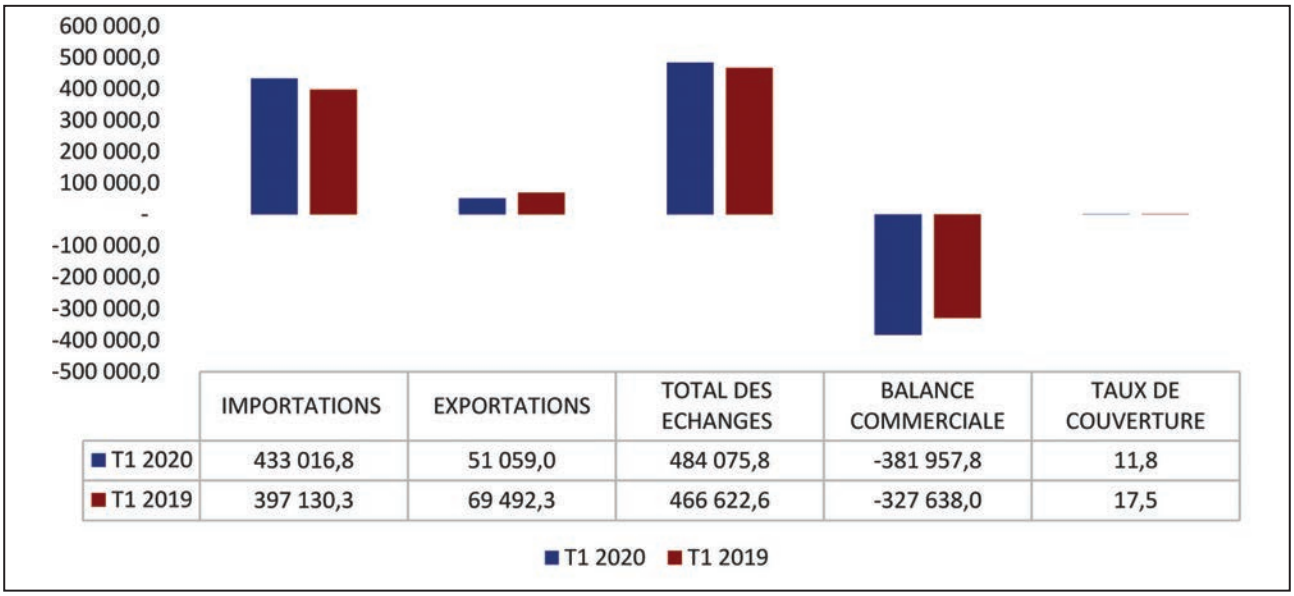

	IMPORTATIONS	EXPORTATIONS	TOTAL DES ECHANGES	BALANCE COMMERCIALE	TAUX DE COUVERTURE
T1 2020	433 016,8	51 059,0	484 075,8	-381 957,8	11,8
T1 2019	397 130,3	69 492,3	466 622,6	-327 638,0	17,5

Source : Calculs des auteurs à base des données du système ASYCUDA et bases complémentaires

II.2. Statistiques des exportations

Ce paragraphe fournit l'information sur les exportations tout en distinguant les exportations définitives des produits locaux, les exportations temporaires et les réexportations. En plus de cette présentation générale, il est mis en exergue les principaux produits d'exportation en se basant sur la nomenclature SH à 4 positions. Ici le critère retenu est un minimum de 1% de la valeur totale des exportations.

II.2.1. Exportations domestiques versus Réexportations

Les exportations totales se composent :

- ✓ Des exportations définitives des produits locaux , c'est-à-dire les exportation sans retour des biens produits ou fabriqués sur le territoire économique du pays ;
- ✓ Des exportations temporaires des produits pour le perfectionnement passif ou en retour en l'état ;
- ✓ Des réexportations qui sont des exportations des biens d'origine étrangère ayant été auparavant enregistrés comme des importations (mise en consommation ou sous regimes suspensifs).

Le montant global des exportations au premier trimestre 2020 se répartit en exportations définives des produits locaux pour une valeur de 43 168,3 millions de BIF, des exportations temporaires pour une valeur de 3 721,9 millions de BIF et 4 168,8 millions de BIF pour les réexportations, selon les procédures douanières.

Comparativement à la même période de 2019, les exportations définitives des produits locaux, les réexportations et les exportations temporaires ont respectivement diminué de 26,4,6% ; de 17,7% et de 35,5%, passant de 58 626,0 millions BIF à 43 163,3 millions BIF ; de 5 064,6millions BIF à 4 168,8 millions BIF et de 5 801,7 millions BIF à 3 721,9 millions BIF comme le montre le tableau 1.

Tableau 1 : Exportations du pays au premier trimestre (millions de BIF)

Type de flux	code flux	Nom du flux	T1 2020	T1 2019	Variation
	1000	Exportation définitive de produit national	40 375,2	57 570,8	-29,9
EXPORTATIONS DOMESTIQUES	9000	Exportation définitive ne dépassent pas 2000 USD	2 793,1	1 055,3	164,7
MONTANT GLOBAL DES EXPORTATIONS DOMESTIQUES			43 168,3	58 626,0	-26,4
EXPORTATION TEMPORAIRE	2000	Exportation temporaire de produit national ou nationalisé	3 721,9	5 801,7	- 35,8
	2100	Exportation temporaire de produit sous régime suspensif			
TOTAL EXPORTATIONS TEMPORAIRES			3 721,9	5 801,7	-35,8
REEXPORTATIONS	3050	Réexportation en suite d'admission temporaire	172,9	971,7	- 82,2
	3053	Réexportation en suite d'entrée en zone franche	71,2	261,7	-72,8
	3070	Réexportation en suite d'entrepôt privé			
	3071	Réexportation en suite d'entrepôt public			
	3073	Réexportation en suite d'entrepôt spécial			
	3078	Réexportation en suite de mise en entrepôt dans le cadre du TDU	2 514,7	2 331,1	7,9
	1100	Exportation définitive de produit nationalisé	1 410,1	1 500,1	- 6,0
TOTAL REEXPORTATIONS			4 168,8	5 064,6	- 17,7

Source : Calculs des auteurs à base des données extraites du système ASYCUDA et base complémentaire

II.2.2. Principaux produits locaux exportés.

Ce paragraphe traite des principaux produits locaux que le pays a exporté au cours du premier trimestre 2020.

✓ **Plus de 70% de la valeur des exportations sont dominés par 5 produits.**

Les exportations du Burundi au premier trimestre 2020 sont essentiellement dominées par le thé, le café, la farine de blé, les minérais dits de 3Ts , les liqueurs et autres boissons spiritueuses qui constituent à eux seuls 75,5% de la valeur totale des exportations des produits locaux. Leurs proportions sont : le thé (28,0%), le café (19,2%), la farine de blé (11,7%), les minérais dits de 3Ts (10,7%), les liqueurs et autres boissons spiritueuses (6,0%).

✓ **Diminution de la valeur des principaux produits d'exportation entre les 2 périodes**

Comparativement à la période de 2019, la valeur des exportations des principaux produits a diminué de 17,7%. Cela est principalement expliqué par l'absence des données sur les exportations de l'Or non monétaire et la diminution de la valeur des exportations du café (-66,4%), des minérais dits de 3Ts (-34,6%) comme le montre le tableau suivant.

Tableau 2 : Principaux produits d'exportation au premier trimestre 2020 vs 2019 (en millions BIF)

HS4	HS DESCRIPTION	T1 2020		T1 2019		Variation
		Valeur	%	Valeur	%	
0902	Thé	12 071,2	28,0	10 196,3	17,4	18,4
0901	Café	8 309,5	19,2	24 710,1	42,1	-66,4
1101	Farine de blé	5 031,3	11,7	4 305,0	7,3	16,9
2615	Minérais dits de 3Ts	4 623,0	10,7	7 071,1	12,1	-34,6
2208	Liqueurs et autres boissons spiritueuses	2 572,8	6,0	-		
2402	Cigares et cigarettes	2 493,8	5,8	1 027,6	1,8	142,7
2203	Bières	2 224,4	5,2	862,9	1,5	157,8
2611	Minérais de tungstene	1 245,7	2,9	1 021,0	1,7	22,0
7214	Barres de fer	1 166,6	2,7	750,3	1,3	55,5
2609	Minerais d'etain et leurs concentrés	815,9	1,9	-		
1102	Farine des céréales autre que le blé	566,3	1,3	-		
Total produits		**41 120,4**	**95,3**	**49 944,2**	**85,2**	**-17,7**
Autres produits		**2 047,9**	**4,7**	**8 681,8**	**14,8**	**-76,4**
Total général		**43 168,3**	**100,0**	**58 626,0**	**100,0**	**-26,4**

Source :Calculs des auteurs à base des données extraites du système ASYCUDA et base complémentaire

II.3. Statistiques des importations

II.3.1. Importations par Régimes Douaniers

Les importations du quatrième trimestre 2019 s'élèvent à 436 205,7 millions BIF. Selon les régimes douaniers en vigueur aujourd'hui au Burundi, ce montant est réparti comme décrit dans le tableau ci-dessous.

Tableau 3 : Valeurs des importations au premier trimestre selon les régimes douaniers (en millions BIF)

TYPE DE FLUX		REGME	NOM DU REGIME	T1_2020	T1_2019	VARIATION EN %
VALEUR DES IMPORTATIONS SOUS LE REGIME COMMUN	IM4: Mise en consommation directe des biens d'une valeur suprérieure à 2000USD	4000	Mise en consommation directe	189 753,7	189 587,5	0,1
		4100		8 670,5	6 655,1	30,3
		4200		57,6	55,2	4,3
	IM9: Mise en consommation directe des biens d'une valeur infééreure à 2000USD	9000	IM9: Mise en consommation en régime simplifié	8 639,1	7 414,7	16,5
VALEUR DES IMPORTATIONS SOUS LE REGIME COMMUN				**207 120,9**	**203 712,5**	**1,7**
REGIMES ECONOMIQUES	Régime des admissions temporaires	5000	Admission temporaire	1 451,2	26,2	5 433,0
		5300	Entrée en zone franche	76,6	259,1	- 70,4
		6020	Réimportation	1 711,0	22,3	-
		7000	Entrée en entrepôt privé	5,3	753,2	- 99,3

REGIMES ECONO MIQUES	Régime des admissions temporaires	7100	Entrée en entrepôt public	164,5	420,1	- 60,8
		7200	Entrée en entrepôt privé particulier (Duty free)	234,8	6,6	3 456,9
		7300	entrée en entrepôt spécial (carburant)	-	119,3	- 100,0
		7800	Entrée en entrepôt dans le cadre du TDU	222 252,4	191 810,9	15,9
VALEUR DES IMPORTATIONS SOUS LES REGIMES ECONOMIQUES				**225 895,9**	**193 417,8**	**16,8**
TOTAL DES IMPORTATIONS				**433 016,8**	**397 130,3**	**9,0**

Source :Calculs des auteurs à base des données extraites du système ASYCUDA et base complémentaire

II.3.2. Principaux produits d'importation

II.3.2.1 Les importations en général

Dans ce paragraphe, sont considérés comme principaux produits d'importation, les produits qui, selon le Tarif Extérieur Commun de la CAE à 4 positions, représentent au moins 1% de la valeur globale des importations. Les lignes qui suivent décrivent le comportement des principaux produits importés au cours de la période sous analyse en comparaison avec la même période en 2019. Le tableau y relatif se trouve en annexe 1.

✓ **Les produits pétroliers sont à la tête des importations du Burundi**

Selon le principe énoncé ci-haut, seuls 17 produits ont rempli le critère d'avoir au moins 1% de la valeur globale des importations au premier trimestre 2020 et représentent, eux seuls, 55,6% de la valeur globale des importations.

Les produits pétroliers dominent les importations à raison de 19,2 %, suivi des voitures de tourisme qui ont 5,7 %, du ciment à raison de 4,2%, des engrais minéraux ou chimiques phosphatés (3,4%), du froment et méteil avec (3,3%) et des médicaments (3,1%) de la valeur globale des importations du Burundi au cours de la période concernée.

Comparativement à la même période en 2019, il resort que :

- La valeur des produits importés au cours de ce trimestre a connu une augmentation de 9,0% ;
- Les produits pétroliers gardent la première place pour les deux périodes en comparaison ;
- Les voitures de tourismes occupent la deuxième place, qui à la même période de 2019 était occupée par les médicaments et ces dérniers ont passé à la sixième position ;
- L'importation des engrais phosphatés a connu une augmentation, passant de la 108ème position en 2019 à la 4ème position en 2020 pour la même période ;
- Le ciment garde la 3ème position entre les deux périodes en comparaison mais avec une augmentation de 0,2 points ;
- La valeur des importations des bâches et les tentes a connu une très grande augmentation passant de la 106ème position à la 14ème position avec une variation de 563,1% ;
- Les réactifs de dignostic ou de laboratoire ont également connu une augmentation de la valeur de leurs importations avec une variation de 264,9% entre les deux périodes en comparaison
- Les médicaments ont vu la valeur de leurs importations diminuer de 42,4% entre le premier trimestre de 2020 et 2019.

Pour plus de détail, référence au tableau n°1 en annexe.

II.3.2.2. Les importations des produits sensibles

Parmi les importations enregistrées figurent celles des produits sensibles . Ce sont des produits soumis à une tarification spéciale telle que définie dans la deuxième partie du Tarrif Extérieur Commun de la Communauté d'Afrique de l'Est.

Le tableau ci-dessous montre la valeur des produits sensibles importés au premier trimestre 2020 en comparaison avec celle de la même période de l'année 2019.

Tableau 4 : Importations des produits sensibles au premier trimestre 2020 (en millions BIF)

SH4	Nom du produit	Valeur T1_2020	Part en %	Valeur T1_2019	Part en %	variation en %
1701	Sucre	10 082,2	47,3	12 963,8	37,6	- 22,2
6309	Articles de friperie	5 646,9	26,5	5 769,9	16,7	- 2,1
1005	Maïs.	2 026,0	9,5	3 321,3	9,6	- 39,0
1006	Riz.	1 796,3	8,4	6 827,7	19,8	- 73,7
8506	Piles et batteries de piles électriques.	820,6	3,9	449,6	1,3	82,5
1102	Farine de maïs	692,4	3,3	4 680,8	13,6	- 85,2
0406	Fromages et caillebotte.	63,5	0,3	72,3	0,2	- 12,2
2402	Cigares (y compris ceux à bouts coupés), cigarillos et cigarettes, en tabac ou en succédanés de tabac.	39,4	0,2	7,5	0,0	422,9
0401	Lait et crème de lait, non concentrés ni additionnés de sucre ou d'autres édulcorants.	35,8	0,2	34,5	0,1	3,7
5212	Autres tissus de coton.	32,4	0,2	40,1	0,1	- 19,1
0402	Lait et crème de lait, concentrés ou additionnés de sucre ou d'autres édulcorants	31,7	0,1	65,1	0,2	- 51,3
6302	Linge de lit, de table, de toilette ou de cuisine.	12,6	0,1	3,3	0,0	282,4
0403	Babeurre, lait et crème caillés, yoghourt, képhir et autres laits et crèmes fermentés ou acidifiés, même concentrés ou additionnés de sucre ou d'autres édulcorants ou aromatisés ou additionnés de fruits ou de cacao.	6,1	0,0	8,2	0,0	- 26,2
5208	Tissus de coton, contenant au moins 85 % en poids de coton, d'un poids n'excédant pas 200 g/m².	5,4	0,0	7,6	0,0	- 29,6
1101	Farines de froment (blé) ou de méteil	3,4	0,0	147,1	0,4	- 97,7
5513	Tissus de fibres synthétiques discontinues, contenant moins de 85 % en poids de ces fibres,	2,9	0,0	5,0	0,0	- 42,0
5210	Tissus de coton, contenant moins de 85 % en poids de coton,	0,3	0,0	2,0	0,0	- 84,1
6211	Survêtements de sport (trainings), combinaisons et ensembles de ski, maillots, culottes et slips de bain; autres vêtements.	0,2	0,0	-	-	
5209	Tissus de coton, contenant au moins 85 % en poids de coton, d'un poids excédant 200 g/m².	0,1	0,0	42,3	0,1	- 99,8
Total général		**21 298,1**	**100,0**	**34 448,0**	**100,0**	**- 38,2**

Source : Calculs des auteurs à base des données extraites du système ASYCUDA et base complémentaire

Globalement, la valeur des importations des produits sensibles a diminué de 38,2% entre les deux périodes en comparaison, passant de 34 448,0 millions BIF en 2019 à 21 298,1millions BIF en 2020.

A part les piles et batteries de piles éléctriques, les cigares, le lait et crème de lait du code HS 0402 et les linges de lits, de tables, de toilettes ou de cuisine qui ont connu une augmentation entre le premier trimestre 2020 et celui de 2019, tous les autres produits sensibles ont décliné entre les deux périodes comparées. Le sucre et les articles de fripperies occupent la première et la seconde position avec respectivement 47,3% et 26,5% de la valeur globale des importations des produits sensibles.

Le riz et le maïs occupent également la bonnes positions dans l'importations des produits sensibles avec 9,5% et 8,4% respectivement de la valeur des importations des produits sensibles au premier trimestre 2020. Les Cigares ont connu une très grande augmentation (422,9%) tandis que le tissu en coton du code HS 5209 a connu une très grande diminution (- 99,8%) de la valeur des importations des produits sensibles.

II.3.2.3. Les importations des produits soumis à une taxation spécifique

La Loi des finances 2019-2020 prévoit, en ses articles 43; 44 ; 47 ; 48 ;49 ;52 ; 67 ; 68 ;75 ;77 ;81 et 82 ; un système de taxation spécifique pour certains produits comme la taxe ad valorem sur les vins et les spiritueux, le sucre, la bière, les eaux minérales et les eaux gazéifiées même aromatisées, les limonades, les sodas et les boissons non alcoolisées, les jus de fruits, les véhicules usagés ou neufs, l'abonnement et l'achat des cartes de recharge audiovisuelle, les tissus en coton, les cigarettes, les tôles et les clous qui ne remplissent pas les critères de transformation définis par les règles d'origine de la Communauté ainsi que d'autres. Il est important de ressortir les importations qui ont été effectuées pour certains de ces produits, afin de pouvoir montrer leur variation entre les deux périodes en comparaison.

Tableau 5 : Les importations des produits à taxation spécifique au premier trimestre (en millions de BIF)

Nom du produit	T1_2020		T1_2019		Variation en %
	Valeur	Part en %	Valeur	Part en %	
Lait liquide importé	39,2	0,0	50,9	0,1	-23,0
Sucre	10 069,8	9,4	12 963,4	13,9	-22,3
Jus de fruits	841,5	0,8	369,2	0,4	128,0
Eaux minérales	92,0	0,1	125,3	0,1	- 26,5
Bières	689,7	0,6	1 188,2	1,3	-42,0
Vins et spiritieux	458,8	0,4	358,1	0,4	28,1
Alcools et liqueurs	153,3	0,1	237,9	0,3	-35,5
Cigarettes contenant duTabacs	39,4	0,0	1 103,8	1,2	-96,4
Produits pétroliers	77 623,6	72,5	64 771,6	69,2	19,8
Sachets en plastiques	92,2	0,1	431,4	0,5	-78,6
Tissus en coton	3 184,5	3,0	2 776,2	3,0	14,7
Toles ondulés et clous	3 894,4	3,6	3 598,5	3,8	8,2
Véhicules agés de 10 ans et plus	9 840,0	9,2	5 575,4	6,0	76,5
Total	**107 018,4**	**100,0**	**93 549,9**	**100,0**	**14,4**

Source : Calcul des auteurs à partir de la base de données Asycuda World et base complémentaire

Les importations des produits soumis à une taxation spécifique ont connu une augmentation de 14,4% au premier trimestre 2020 par rapport à 2019. La valeur des importations de certains produits soumis à une taxation spécifique a sensiblement augmenté entre les deux périodes. Il s'agit des jus de fruits (128,0 %) et des

véhicules âgés de 10 ans et plus (76,5%). D'autre part , la valeur des importations des sachets en plastiques a diminué de 78,6% et cela pourrait être le résultat de la mise en application de la mesure du gouvernement d'interdire leur importation depuis 2018 . Les cigares et le cigarettes contenant du tabac ont également diminué de 96,4%.

II.4. Marché extérieur d'écoulement

II.4.1 Part des exportations du Burundi vers les continents

Les statistiques présentées dans cette partie concernent les exportations des produits locaux vers les différents continents.

- ✓ **Plus de 40% des produits d'exportation sont vendus en Afrique.**

Au cours du trimestre sous analyse, les produits du pays sont principalement écoulés sur le marché africain, asiatique et européen qui consomment respectivement 44,9%, 37,1% et 17,0%. L'Amérique et l'Océanie viennent en dernière position avec 0,5% et 0,4% comme le montre la figure suivante.

Graphique 2 : Exportations par continent au premier trimestre 2020 et 2019

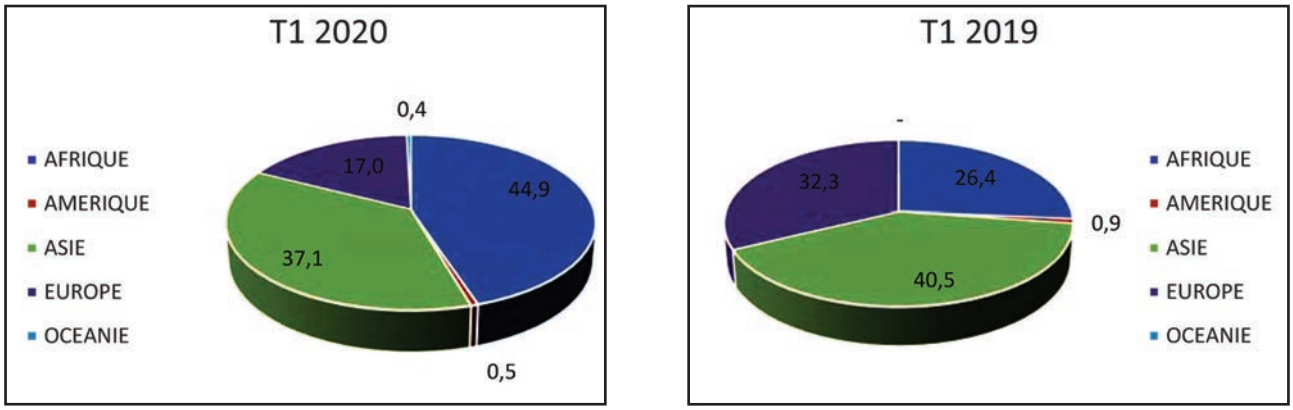

Source : calcul des auteurs à partir de la base de données Asycuda World et base complémentaire

Au cours des deux périodes en comparaison, la valeur des exportations des produits locaux a diminué de 26,4%. Les exportations vers l'Asie, l'Europe, l'Amérique ont diminué de 32,6% ; 61,2% et 53,9% ; tandis que celles à destination de l'Afrique ont augmenté de 25,5%.

II.4.2. Les principaux pays d'exportation

Au cours du premier trimestre 2020, trente pays constituent le marché d'écoulement des produits du Burundi dont 16 sont classés comme principaux selon le critère fixé à un minimum de 1% de la valeur globale des exportations.

- ✓ **Plus de 21% des exportations sont acheminées vers la RDC.**

Le marché d'écoulement des produits burundais est à 21,6% constitué des ventes à destination de la RDC, suivi du Pakistan (10,6%), des Emirats Arabes Unis (10,0%), de l'Oman (8,9%) et de la Tanzanie (7,7%) comme le montre le graphique 3.

Graphique 3 : Les principaux pays de destination des exportations pour le 1er trimestre 2020 et 2019

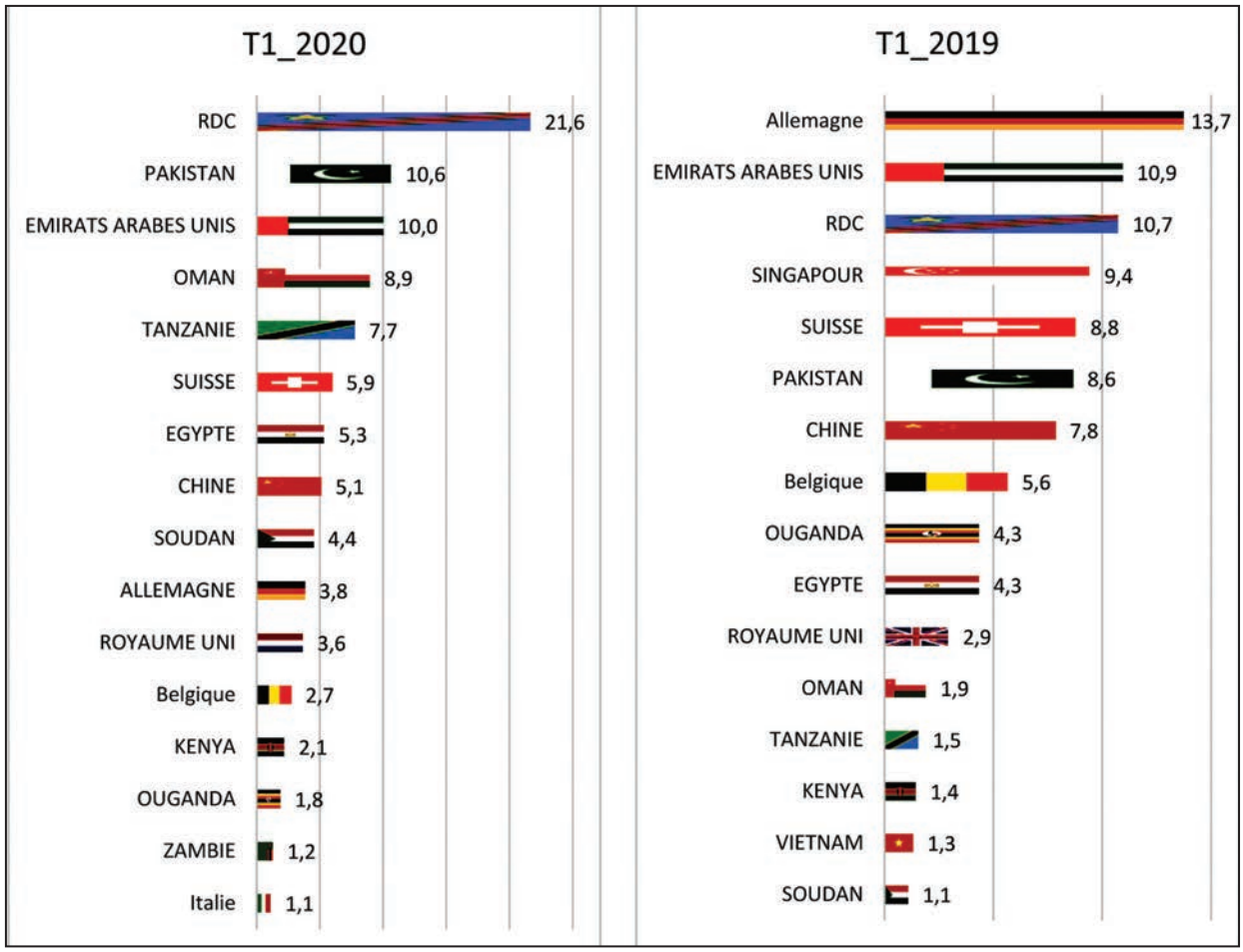

Source : calcul des auteurs à partir de la base de données Asycuda World et base complémentaire

Les exportations vers la RDC, l'Oman et la Tanzanie ont respectivemnt augmenté de 48,6% ; 249,4% et 272,0% tandis que celles à destination du Pakistan et des Emirats Arabes Unis ont diminué de 9,6% et de 32,7% au cours du trimestre sous analyse par rapport à la même période de 2019

Comparativement à la même période de 2019, le Singapour, l'Italie et le Vietnam disparaissent de la liste des principaux pays d'exportation.

II.5. Marché d'approvisionnement du pays

Dans cette partie, il est mis en évidence la part de chacun des 5 Continents dans le total des importations du Burundi ainsi que ses relations commerciales avec les différents pays du monde.

II.5.1 Part des importations du Burundi par continent.

✓ **Plus de la moitié des importations du pays viennent de l'Asie.**

L'Asie est le principal marché d'approvisionnement du Burundi avec 58,4% de la valeur totale des biens importés, suivi de l'Afrique, de l'Europe, de l'Amérique et enfin de l'Océanie dans les proportions décrites dans le graphique 4 en bas.

Graphique 4 : Part des Continents dans les importations du pays

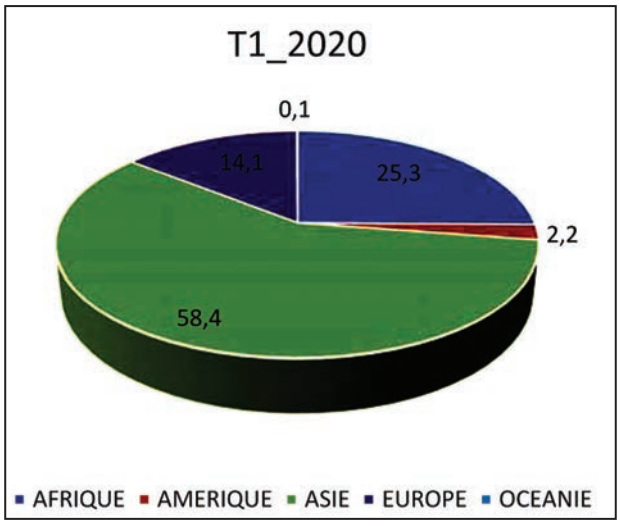

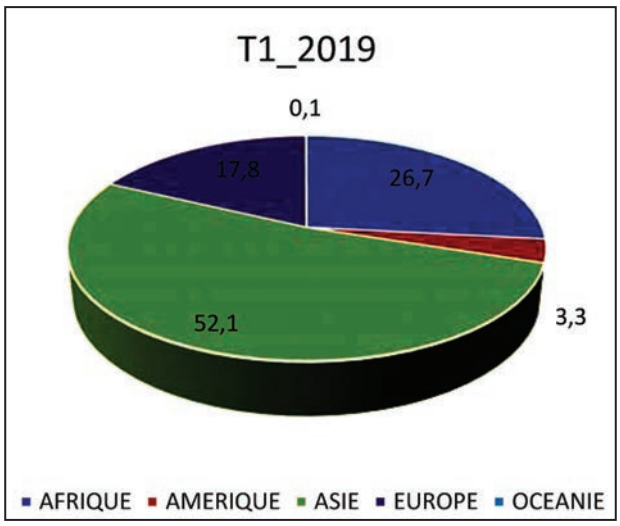

Source : Calcul des auteurs à partir de la base de données Asycuda World et base complémentaire

✓ **La structure du marché d'approvisionnement n'a pas changé**

La part des importations du Burundi par continent, au premier trimestre 2020, suit la même séquence que celle de la même période de l'année 2019. Comparativement à la même période de 2019, les importations en provenance de l'Asie, de l'Afrique, de l'Océanie ont respectivement augmenté de 22,2%; 3,2% et 10,8% tandis que celles en provenance de l'Europe et de l'Amérique ont diminué de 13,6% et 29,0% respectivement.

II.5.2. Principaux pays fournisseurs du Burundi

Au niveau bilatéral, sur un nombre de 94 pays ayant vendu leurs produits au Burundi au cours du premier trimestre 2020, 21 pays seulement ont pu remplir le critère retenu pour être qualifié de principal pays fournisseur (avoir 1% de la valeur globale des importations) et ont contribué à eux seuls à 90,9% de la valeur totale des importations de la période sous analyse. Au cours du trimestre concerné, tous les 5 premiers pays sont de l'Asie, à savoir l'Arabie Saoudite, la Chine, l'Inde et les Emirats Arabes Unis et le Japon avec 52,0% des importations totales au cours de la période sous analyse. Pour le continent africain, la Tanzanie, l'Ouganda et le Kenya viennent en tête, suivis de la Zambie englobant 18,3% de la valeur totale des importations. Le graphique 5 donne plus de détails.

Graphique 5 : Principaux pays fournisseurs au premier trimestre 2020 vs 2019

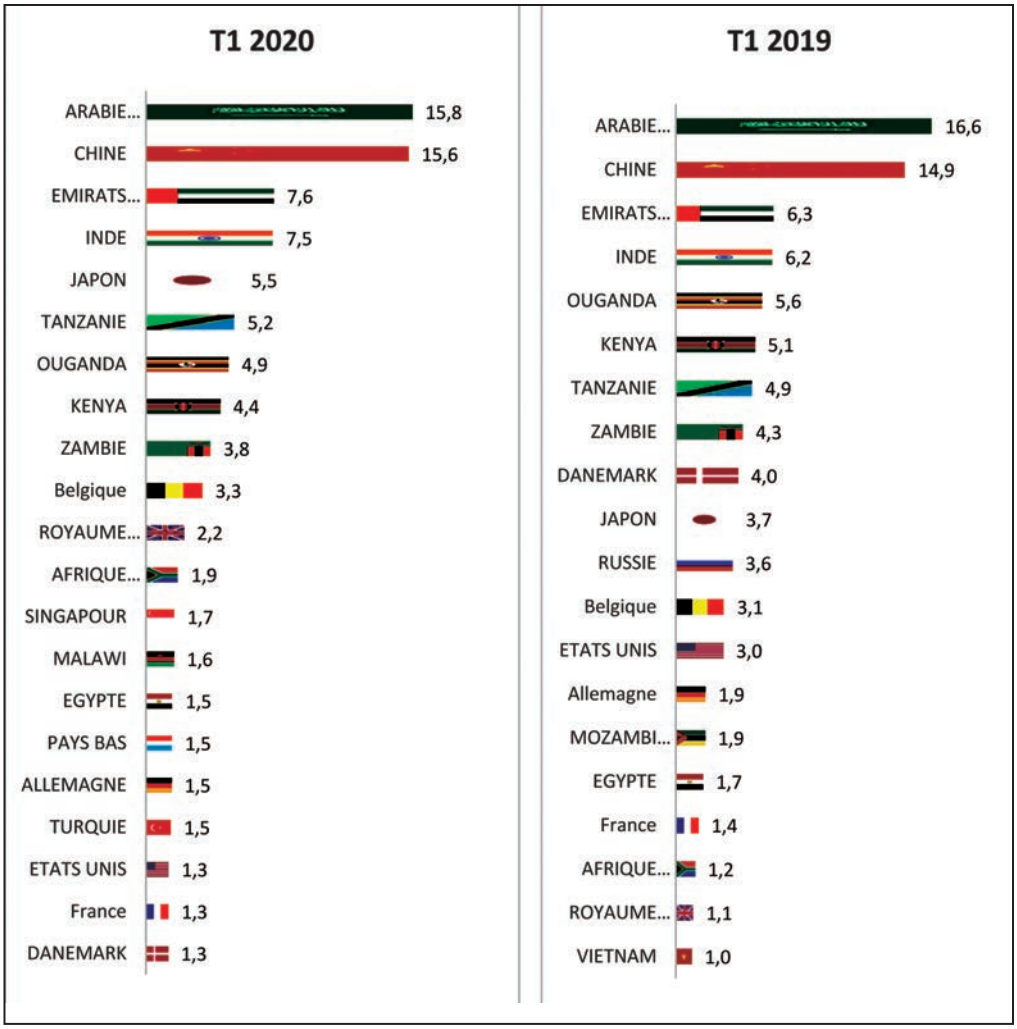

Source : Calcul des auteurs à partir de la base de données Asycuda World et base complémentaire

✓ **Les principaux pays fournisseurs sont restés presque inchangés.**

Par rapport à 2019, il est important de dégager les faits suivants :

- La structure des principaux pays fournisseurs est restée inchangée.
- Parmis les 20 pays qui remplissent le critère de principal pays fournisseur au premier trimestre 2020 ; 16 d'entre eux l'étaient en 2019.
- L'Arabie Soudite, la Chine, les Emirats Arabes Unis et l'Inde gardent la même place qu'en 2019 ;
- Le Danemark, le Singapour, le Malawi et les Pays Bas entrent sur la liste des principaux pays fournisseurs du Burundi au premier trimestre 2020 tandis que le Mozambique,le Vietnam et la Russie sortent de cette liste ;
- La part des importations originaires de la Chine, des Emirats Arabes Unis et de l'Inde a augmenté de 0,7 ; 1,3 et 1,3 points respectivement, tandis que celle de l'Arabie Saoudité a diminué de 0,8 points entre 2020 et 2019 ;
- Parmi les pays de la CAE qui figurent sur la liste des principaux pays fournisseurs, la Tanzanie gagne 0,3 points tandis que l'Ouganda et le Kenya perdent chacun 0,7 points entre les deux périodes en comparaison.

CHAPITRE III INTEGRATION REGIONALE ET POLITIQUE DE FACILITATION DU COMMERCE

L'intégration économique est un processus d'unification des politiques économiques entre différents Etats qui passe par l'abolition partielle ou totale des restrictions tarifaires (Droits de Douanes ou autres taxes de portes) et non tarifaires sur le commerce. Ces politiques économiques sont sous plusieurs formes : zone de libre-échange, union douanière, marché commun et union économique et monétaire. Le Burundi est membre de certaines organisations économiques de la région et de la sous-région. On citera entre autres la CAE, le COMESA, la CEPGL et la CEEAC.

Dans les paragraphes suivants, une analyse des échanges intra-communautaires et bilatéraux est faite.

III.1. Les échanges par zone d'intégration économique

III.1.1 Echanges avec la Communauté de l'Afrique de l'Est (CAE)

III.1.1.1. Les exportations vers la CAE

✓ **11,7% des produits locaux sont vendus dans la Communauté de l'Afrique de l'Est.**

Les exportations du Burundi vers la CAE au 1er trimestre 2020 s'élèvent à 5 029,7millions de BIF représentant 11,7% de la valeur totale des exportations des produits locaux. La Tanzanie vient en tête avec 66,0%, suivi du Kenya et de l'Ouganda avec respectivement 18,3% et 15,7% des ventes à la Communauté. Pour le trimestre sous analyse, le pays n'a rien exporté au Rwanda.

Tableau 6 : Exportation du Burundi vers la CAE (en millions de BIF)

PAYS	T1 2020		T1 2019		Variation
	Valeur	Part en %	Valeur	Part en %	
Kenya	920,2	18,3	824,4	17,4	11,6
Ouganda	787,6	15,7	2 531,0	53,3	68,9
Tanzanie	3 321,9	66,0	893,0	18,8	272,0
Rwanda	-	0,0	497,8	10,5	100,0
TOTAL CAE	**5 029,7**	**11,7**	**4 746,2**	**8,1**	**6,0**
RESTE DU MONDE	**38 138,6**	**88,3**	**53 879,8**	**91,9**	**29,2**
Total général	**43 168,3**	**100,0**	**58 626,0**	**100,0**	**-26,4**

Source : Calcul des auteurs à partir de la base de données extraites d'Asycuda World et base complémentaire.

✓ **Les exportations du pays vers la CAE ont augmenté de 6,0%.**

Comparativement à la même période de 2019, les exportations vers cette Communauté ont augmenté de 6,0% passant de 4 746,2 millions de BIF à 5 029,7 millions de BIF.

III.1.1.2 Importations des biens provenant de la CAE

✓ **14,9 % des importations du Burundi proviennent de la CAE.**

Les importations en provenance de la CAE, au cours du premier trimestre 2020 s'élèvent à 64 652,4 millions de BIF contre 64 076,8 millions de BIF pour la même période de 2019, soit une augmentation de 0,9%. C'est la Tanzanie qui vient en tête avec 35,1%, suivie de l'Ouganda et du Kenya

avec des taux respectifs de 32,8% et 29,4% de la valeur des importations en provenance de la Communauté pour la période sous analyse. La dernière position est occupéé par le Rwanda avec 2,8%.

Tableau 7 : Importations en provenance des pays de l'EAC (million de BIF)

PAYS	T1 2020		T1 2019		Variation
	Valeur	Part en %	Valeur	Part en %	
Kenya	19 012,0	29,4	20 217,6	31,6	-6,0
Ouganda	21 175,5	32,8	22 135,8	34,5	-4,3
Rwanda	1 795,6	2,8	2 159,3	3,4	-16,8
Tanzanie	22 669,3	35,1	19 564,1	30,5	15,9
Total CAE	**64 652,4**	**14,9**	**64 076,8**	**16,1**	**0,9**
Reste du monde	**368 364,4**	**85,1**	**333 053,5**	**83,9**	**10,6**
Total général	**433 016,8**	**100,0**	**397 130,3**	**100,0**	**9,0**

Source : Calcul des auteurs à partir de la base de données Asycuda World et base complémentaire

Il importe de signaler que les importations en provenance du Kenya, du Rwanda et de l'Ouganda ont connu une diminution, respectivement de 6,0%, de 16,8% et 4,3% pour les deux périodes en comparaison tandis que celles en provenance de la Tanzanie ont augmenté de 9,9,% comme le montre le tableau 7 ci-haut. Les importations en provenance de cette communauté au cours de ce trimestre ont connu une augmentation globale de 0,9%.

III.1.2. Echanges au sein du Marché Commun de l'Afrique Orientale et Australe

Connue sous l'acronyme anglais COMESA (Common Market for Eastern and Southern Africa), cette Communauté compte pour le moment 19 pays à savoir : Burundi, les Iles Comores, la République Démocratique du Congo (RDC), le Djibouti, l'Égypte, l'Érythrée, l'Éthiopie, le Kenya, la Libye, Madagascar, le Malawi, l'Île Maurice, le Rwanda, les Iles Seychelles, le Soudan, le Swaziland, l'Ouganda, la Zambie et le Zimbabwe. A l'exception de la Tanzanie et le Soudan du Sud, les autres pays membres de la CAE sont membres du COMESA.

III.1.2.1. Exportations des biens vers le COMESA

✓ **Près de 37,2% des exportations du pays sont consommées par les pays membres du COMESA**

Au cours du premier trimestre 2020, le marché extérieur d'écoulement de la production burundaise détenu par les pays membres du COMESA s'évalue à 16 074,1 millions BIF, soit 37,2% du total des exportations. La RDC détient 58,0% de la valeur globale des exportations des produits locaux du Burundi vers cette Communauté, suivie de l'Egypte, du Soudan avec respectivement 14,2% et 11,9%. Il n'ya eu aucune exportations vers le Rwanda et les Seychelles comme le montre le tableau 8.

Tableau 8 : Exportations vers les pays membres du COMESA au 1er trimestre 2020 et 2019 (millions de BIF)

PAYS	T1 2020		T1 2019		Variation
	Valeur	Part en %	Valeur	Part en %	
Egypte	2 286,5	14,2	2 528,0	17,7	-9,6
Kenya	920,2	5,7	824,4	5,8	11,6
Maurice	301,2	1,9	436,6	3,1	-31,0
Ouganda	787,6	4,9	2 531,0	17,8	-68,9
RDC	9 325,2	58,0	6 277,4	44,0	48,6
Rwanda	-	0,0	497,8	3,5	-100,0
Seychelles	-	0,0	127,5	0,9	-100,0

Soudan	1 920,9	11,9	622,6	4,4	208,5
Zambie	532,6	3,3	405,9	2,8	31,2
Total COMESA	**16 074,1**	**37,2**	**14 251,2**	**24,3**	**12,8**
Reste du monde	**27 094,2**	**62,8**	**44 374,9**	**75,7**	**-38,9**
Total général	**43 168,3**	**100,0**	**58 626,0**	**100,0**	**-26,4**

Source: Calcul des auteurs à partir de la base de données Asycuda World et base complémentaire

✓ **Agmentation des exportations du Burundi vers le COMESA**

Comparativement à la même période de 2019, les exportations vers la Communauté ont augmenté de 12,8%, passant de 14 251,2 millions BIF à 16 074,1 millions BIF.

III.1.2.2. Importations des biens du COMESA

✓ **Les importations du Burundi en provenance du COMESA représentent 17,8% du total des importations du pays.**

Les importations en provenance du COMESA représentent 17,8% de la valeur totale des importations du Burundi au cours du premier trimestre 2020.

Les importations en provenance de cette Communauté sont dominées par les produits originaires de l'Ouganda (27,5%), du Kenya (24,7%), de la Zambie (21,4%), du Malawi (9,1%) et de l'Egypte (8,7%). Les importations en provenance de la RDC, des Iles Maurices, du Soudan et du Zimbabwe ont augmenté de 201,9% ; 108,7% ; 2565,5% et 228,5% respectivement, comparativement à la même période de 2019.

Par contre, les importations en provenance des autres pays de cette Communauté ont connu une diminution entre les deux priodes en comparaison comme le montre le tableau suivant.

Tableau 9 : Importations en provenance du COMESA (millions de BIF)

PAYS	T1 2020		T1 2019		Variation
	Valeur	Part en %	Valeur	Part en %	
Egypte	6 698,0	8,7	6 818,3	9,8	-1,8
Ethiopie	0,8	0,0	-	0,0	
Kenya	19 012,0	24,7	20 217,6	29,1	-6,0
Malawi	7 027,0	9,1	-	0,0	
Iles Maurice	78,4	0,1	37,6	0,1	108,7
Ouganda	21 175,5	27,5	22 135,8	31,8	-4,3
RDC	3 214,3	4,2	1 064,6	1,5	201,9
Rwanda	1 795,6	2,3	2 159,3	3,1	-16,8
Seychelles	0,2	0,0	-	0,0	
Soudan	122,4	0,2	4,6	0,0	2565,5
Swaziland	1 408,4	1,8	-	0,0	
Zambie	16 497,3	21,4	17 106,9	24,6	-3,6
Zimbabwe	10,4	0,0	3,2	0,0	228,5
Total COMESA	**77 040,2**	**17,8**	**69 547,8**	**17,5**	**10,8**
Reste du monde	**355 976,6**	**82,2**	**327 582,5**	**82,5**	**8,7**
Total général	**433 016,8**	**100,0**	**397 130,3**	**100,0**	**9,0**

Source : Calcul des auteurs à partir de la base de données Asycuda World et base complémentaire

III.1.3. Echanges avec les pays membres de la CEPGL

La Communauté Economique des Pays des Grands Lacs (CEPGL) est composée de 3 pays à savoir le Burundi, le Rwanda et la RDC.

III.1.3.1 Exportations des biens dans la zone CEPGL

✓ **Les pays membres de la CEPGL consomment 21,6% des exportations burundaises.**

Au cours du trimestre sous analyse, les exportations vers les pays membres de la CEPGL se chiffrent à 9 325,2 millions de BIF, soit 21,6% du total des exportations et sont à 100,0% acheminées vers la RDC. Comparativement à la même période de 2019, les exportations vers la RDC ont augmenté de 48,6% tandis que celles à destination du Rwanda ont diminué de 100,0%. Par rapport à 2019, les exportations des produits burundais vers les pays de la CEPGL ont augmenté de 37,6%.

Tableau 10 : Exportations vers les pays membres de la CEPGL (million de BIF)

PAYS	T1 2020		T1 2019		Variation
	Valeur	Part en %	Valeur	Part en %	
RDC	9 325,2	100,0	6 277,4	92,7	48,6
Rwanda	-		497,8	1,0	-100,0
Total CEPGL	9 325,2	21,6	6 775,2	11,6	37,6
Reste du monde	33 843,1	78,4	51 850,9	88,4	-34,7
Total général	43 168,3	100,0	58 626,0	100,0	-26,4

Source: Calcul des auteurs à partir de la base de données Asycuda World et base complémentaire

III.1.3.2. Importations en provenance de la CEPGL

✓ **Le Burundi importe peu de la CEPGL**

Au cours du premier trimestre 2020, les importations du Burundi en provenance de la CEPGL représentent 1,2% de la valeur totale des importations. Les importations en provenance de la RDC représentent 64,2% tandis que celles en provenance du Rwanda sont à 35,8% du total des importations originaires de ce bloc économique.

Tableau 11 : Importations en provenance de la CEPGL (en millions de BIF)

PAYS	T1 2020		T1 2019		Variation
	Valeur	Part en %	Valeur	Part en %	
RDC	3 214,3	64,2	1 064,6	33,0	201,9
Rwanda	1 795,6	35,8	2 159,3	67,0	-16,8
Total CEPGL	**5 009,9**	**1,2**	**3 223,9**	**0,8**	**55,4**
Reste du monde	**428 006,8**	**98,8**	**393 906,4**	**99,2**	**8,7**
Total général	**433 016,8**	**100,0**	**397 130,3**	**100,0**	**9,0**

Source : Calcul des auteurs à partir de la base de données Asycuda World et base complémentaire

Par rapport à 2019, les importations des produits originaires de la CEPGL ont connu une augmentation de 55,4%. Celle-ci est tirée par l'augmentation des produits importés de la RDC (201,9%). Les importations des produits originaires du Rwanda ont diminué de 16,8%.

III.1.4. Echanges avec la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Central

La Communauté Economique des Etats de l'Afrique Central est composée de 11 pays de l'Afrique Centrale à savoir l'Angola, le Burundi, le Cameroun, le Congo, le Gabon, la Guinée Equatorial, le Rwanda, la RDC, la République Centrafricaine, le Sao Tomé et Principé et le Tchad.

III.1.4.1. Exportations des biens vers la CEEAC

✓ **Le Burundi exporte peu vers les pays membres de la CEEAC**

Les produits exportés vers la CEEAC représentent 21,6% de la valeur totale des exportations au premier trimestre 2020. Les exportations vers la Communauté sont dirigées seulement vers la RDC.

Tableau 12 : Exportations vers les pays membres de la CEEAC (en millions de BIF)

PAYS	T1 2020		T1 2019		Variation
	Valeur	Part en %	Valeur	Part en %	
RDC	9 325,2	100,0	6 277,4	92,6	48,6
Rwanda	-	0,0	497,8	1,0	-100,0
Congo Brazaville	-	0,0	4,9	0,0	-100,0
Total CEEAC	**9 325,2**	**21,6**	**6 780,0**	**11,6**	**37,5**
Reste du monde	**33 843,1**	**78,4**	**51 846,0**	**88,4**	**-34,7**
Total général	**43 168,3**	**100,0**	**58 626,0**	**100,0**	**-26,4**

Source : Calcul des auteurs à partir de la base de données Asycuda World et base complémentaire

Par rapport à la même période de 2019, les exportations vers la Communauté ont augmenté de 37,5%. Les exportations vers la RDC ont augmenté de 48,6% tandis que celles à destination du Rwanda et du Congo Brazaville ont diminué de 100,0%.

III.1.4.2. Importations des biens de la CEEAC

✓ **Le Burundi importe peu de la CEEAC**

Les biens importés de la CEEAC représentent seulement 1,2% de la valeur totale des importations du Burundi au cours du premier trimestre 2020. Parmi ces pays de la CEEAC, le Burundi a importé seulement les produits originaires du Rwanda, de la RDC, du Gabon et du Congo Brazaville. Les importations en provenance de la CEEAC proviennent principalement de la RDC, du Rwanda qui, à eux seuls, ont fourni 93,0% du total des importations des produits originaires de cette Communauté.

Tableau 13 : Importations du Burundi en provenance de la CEEAC (en millions de BIF)

PAYS	T1 2020		T1 2019		Variation
	Valeur	Part en %	Valeur	Part en %	
Congo	84,4	1,6	-	0,0	
Gabon	293,0	5,4	0,7	0,0	38976,8
RDC	3214,3	59,7	1 064,6	33,0	201,9
Rwanda	1795,6	33,3	2 159,3	67,0	-16,8
Total CEEAC	**5 387,4**	**1,2**	**3 224,6**	**0,8**	**67,1**
Reste du monde	**427629,4**	**98,8**	**393 905,6**	**99,2**	**8,6**
Total	**433016,8**	**100,0**	**397 130,3**	**100,0**	**9,0**

Source : Calcul des auteurs à partir de la base de données Asycuda World et base complémentaire

En comparaison avec le premier trimestre de 2019, les importations à partir de la CEEAC ont augmenté de 67,1%. Les produits originaires de la RDC ont augmenté de 201,9% tandis que ceux originaires du Rwanda ont diminué 16,8%.

III.1.5. Echanges du pays avec l'Union Européenne (UE)

L'Union européenne (UE) est l'association volontaire d'Etats européens, dans les domaines économique et politique, afin d'assurer le maintien de la paix en Europe et de favoriser le progrès économique et social. Elle compte vingt-sept États membres . Ces Etats membres sont: l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, la Bulgarie, Chypre, la Croatie, le Danemark, l'Espagne, l'Estonie, la Finlande, la France, la Grèce, la Hongrie, l'Irlande, l'Italie, la Lituanie, la Lettonie, le Luxembourg, Malte, les Pays-Bas, la Pologne, le Portugal, la République Tchèque, la Roumanie, la Slovaquie, la Slovénie et la Suède.

Le Burundi effectue des échanges avec les pays membres de cette organistion .

III.1.5.1. Exportations des biens vers l'UE

✓ **7,5% des exportations du pays sont acheminés vers les pays membres de l'Union Europeenne.**

Au cours du premier trimestre 2020, les produits exportés vers les pays membres de l'UE représentent 7,5% des exportations du pays et sont achéminés vers 4 pays seulement. Ils sont à plus de 90% composés par les exportations à destination de l'Allemagne, de la Belgique et de l'Italie.

Tableau 14 : Exportations vers les pays de l'UE (en millions de BIF)

PAYS	T1 2020		T1 2019		Variation
	Valeur	Part en %	Valeur	Part en %	
Allemagne	1 619,8	50,1	8 055,9	69,5	-79,9
Belgique	1 154,6	35,7	3 300,5	28,5	-65,0
Italie	458,6	14,2	223,8	1,9	104,9
Pays-Bas	1,6	0,1	17,5	0,2	-90,7
Total UE	**3 234,6**	**7,5**	**11 597,7**	**19,8**	**-72,1**
Reste du monde	**39 933,7**	**92,5**	**47 028,4**	**80,2**	**-15,1**
Total général	**43 168,3**	**100,0**	**58 626,0**	**100,0**	**-26,4**

Source : calcul des auteurs à partir de la base de données Asycuda World et base complémentaire

Comparativement à la même période de 2019, les exportations vers les pays membres de l'UE ont diminué de 72,1%. Exception faite aux exportations à destination de l'Italie qui ont augmenté, les autres pays de l'Union Européenne ont diminué leurs achats des produits burundais. Ces exportations sont essentiellement constituées par les cuirs et peaux.

III.1.5.2. Importations des biens en provenance de l'UE

✓ **Plus de 10% des importations du pays proviennent de l'UE**

Les biens importés de l'UE représentent seulement 10,4% de la valeur totale des importations au cours du premier trimestre de l'année 2020. Les importations en provenance de cette Communauté proviennent essentiellement de la Belgique, des Pays Bas, de l'Allemagne, de la France et du Danemark dans les proportions respectives de 32,1% ; 14,7% ; 14,4% ; 12,6% et 12,3% du total des importations en provenance de cette Communauté.

Tableau 15 : Importations en provenance des pays membres de l'UE(en millions de BIF)

PAYS	T1 2020		T1 2019		VARIATION
	Valeur	Part en %	Valeur	Part en %	
Allemagne	6 452,6	14,4	7 454,4	15,8	-13,4
Autriche	235,5	0,5	41,8	0,1	463,6
Belgique	14 418,5	32,1	12 262,6	26,1	17,6
Bulgarie	70,2	0,2	-	0,0	
Danemark	5 527,0	12,3	15 909,8	33,8	-65,3
Espagne	16,6	0,0	242,8	0,5	-93,2
Finlande	16,2	0,0	-	0,0	
France	5 662,1	12,6	5 608,3	11,9	1,0
Hongrie	0,6	0,0	181,4	0,4	-99,7
Irlande	748,5	1,7	-	0,0	
Italie	2 555,2	5,7	2 511,7	5,3	1,7
Pays-Bas	6 581,3	14,7	2 488,1	5,3	164,5
Pologne	1 555,1	3,5	47,1	0,1	3201,0
République tchèque	2,1	0,0	-	0,0	
Roumanie	61,3	0,1	-	0,0	
Slovénie	832,0	1,9	129,4	0,3	543,1
Suède	151,2	0,3	181,5	0,4	-16,7
Total UE	**44 886,2**	**10,4**	**47 058,9**	**11,8**	**-4,6**
Reste du monde	**378 517,6**	**87,4**	**345 802,0**	**87,1**	**9,5**
Total général	**433 016,8**	**100,0**	**397 130,3**	**100,0**	**9,0**

Source : calcul des auteurs à partir de la base de données Asycuda World et base complémentaire

III.2. Politique de facilitation du commerce

A l'ère actuelle de la mondialisation nécessitant des efforts de facilitation du commerce pour améliorer les échanges commerciaux avec le reste du monde et réduire la fraude douanière, le Burundi n'est pas resté en arrière. C'est la raison pour laquelle il continue la mise en œuvre des accords régionaux et bilatéraux déjà ratifiés . C'est notamment la mise en œuvre du Territoire Douanier Unique (TDU) et du Programme des Opérateurs Economiques Agréés (OEA), sans oublier les avantages accordés en termes d'exonérations dans le but d'encourager les investisseurs au Burundi. La présente section expose les avancées, en termes chiffrés, au niveau interne, la valeur des biens exonérés aux investisseurs et, au niveau régional, les programmes de facilitation du commerce.

III.2.1. Exonérations faites aux investisseurs

Dans le but de faciliter le commerce et permettre aux entreprises opérant au Burundi d'être compétitives au niveau national, régional et international, le Gouvernement du Burundi a mis en place le Code des Investissements en 2008 et a créé l'Agence de Promotion des Investissements (API) pour cette fin. Le Code des Investissements du Burundi accorde certains avantages fiscaux aux investisseurs œuvrant dans les secteurs jugés prioritaires. L'ordonnance ministériel n°540/878 du 7/6/2010 portant mesure dérogatoire rentrant dans le cadre de la Loi N°1/23 du 24 septembre 2009 déterminant les avantages fiscaux prévus par la loi N°1/24 du 10 septembre 2008 portant Code des Investissements du Burundi, précise les différents types de droits et taxes exonérés ou réduits ainsi

que les taux applicables. Le tableau suivant montre la valeur des différents produits qui ont bénéficié des exonérations ainsi que la part de chaque bien dans la valeur totale des produits éxonérés à la catégorie des investisseurs au cours de la période sous analyse. Le tableau18 montre seulement les produits dont le poids dans la valeur des biens exonérée atteint 1%.

Tableau 16 : Valeur des biens exonérées au profit des investisseurs au 1er trimestre 2020 (en millions BIF)

HS_4	Nom du produit	Valeur	Part en %
2523	Ciments	13 165,3	21,3
7208	Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur de 600 mm ou plus, laminés à chaud, non plaqués ni revêtus.	7 611,4	12,3
1001	Froment (blé) et méteil.	7 561,7	12,2
7212	Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur inférieure à 600 mm, plaqués ou revêtus.	3 392,3	5,5
7210	Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur de 600 mm ou plus, plaqués ou revêtus.	2 957,7	4,8
5208	Tissus de coton, contenant au moins 85 % en poids de coton, d'un poids n'excédant pas 200 g/m².	2 513,4	4,1
2710	Produits pétroliers	2 040,1	3,3
7209	Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur de 600 mm ou plus, laminés à froid, non plaqués ni revêtus.	1 918,1	3,1
7219	Produits laminés plats en aciers inoxydables, d'une largeur de 600 mm ou plus.	1 645,6	2,7
8704	Véhicules automobiles pour le transport de marchandises	1 078,3	1,7
6305	Sacs et sachets d'emballage.	924,0	1,5
8429	Bouteurs (bulldozers), bouteurs biais (angledozers), niveleuses, décapeuses (scrapers), pelles mécaniques, excavateurs, chargeuses et chargeusespelleteuses, compacteuses	901,1	1,5
7206	Fer et aciers non alliés en lingots ou autres formes primaires, à l'exclusion du fer du n° 72.03.	893,1	1,4
3902	Polymères de propylène ou d'autres oléfines, sous formes primaires.	837,1	1,4
8703	Voitures de tourisme et autres véhicules automobiles principalement conçus pour le transport de personnes (autres que ceux du n° 87.02), y compris les voitures du type «break» et les voitures de course.	788,9	1,3
8517	Postes téléphoniques d'usagers, y compris les téléphones pour réseaux cellulaires et pour autres réseaux sans fil ; autres appareils pour la transmission ou la réception de la voix, d'images ou d'autres données,	767,9	1,2
8507	Accumulateurs électriques, y compris leurs séparateurs, même de forme carrée ou rectangulaire.	688,1	1,1
8474	Machines et appareils à trier, cribler, séparer, laver, concasser, broyer, mélanger ou malaxer les terres, pierres, minerais ou autres matières minérales solides (y compris les poudres et les pâtes); machines à agglomérer, former ou mouler les combustibles minéraux solides, les pâtes céramiques, le ciment, le plâtre ou autres matières minérales en poudre ou en pâte; machines à former les moules de fonderie en sable.	631,3	1,0
Principaux produits exonérés		**50 315,4**	**81,4**
Autres		**11 477,7**	**18,6**
Valeur total des produits exonérés aux investisseurs		**61 793,1**	**100,0**

Source : Calcul des auteurs à partir de la base de données Asycuda World et bases complémentaires

La valeur des biens importés exonérés par les investisseurs au premier trimestre 2020 s'élève à 61 793,1millions BIF. Les principaux produits exonérés aux investisseurs totalisent 50 315,4 millions BIF, soit 81,4% du total de la valeur des biens exonérés aux investisseurs au premier trimestre 2020. Le ciment a été le plus exonéré avec un taux de 21,3%. Les matériaux de constructions sont aussi en quantité élevée par rapport aux autres produits exonérés aux investisseurs. Le blé et le méteil a aussi une part non négligeable (12,2%) dans le total des importations exonérées aux investisseurs pendant la période sous analyse.

III.2.2. Territoire Douanier Unique

Le Territoire Douanier Unique, une des étapes vers la réalisation de l'Union Douanière, est un programme visant la rapidité des flux commerciaux en réduisant des barrières non tarifaires, le coût des affaires et le délai de dédouanement . Les marchandises sont déclarées au premier post d'entrée du Territoire Douanier et se déplacent vers l'Etat de destination. L'autre avantage du Territoire Douanier Unique est le suivi électronique des marchandises en transit jusqu'à la destination finale.

Le système douanier du Burundi compte 5 postes d'entrée dans le cadre du Territoire Douanier Unique à savoir :

1. Pour le commerce international
- TZDL : pour les importations qui passent par le port de Dar-es Salaam ;

2. Pour le commerce intra-régional :
- SCTKE: pour les produits d'origine kenyanne;
- SCTUG: pour les produits d'origine ougandaise;
- SCTRW: pour les produits d'origine rwandaise;
- TZSCT: pour les produits d'origine tanzanienne

Le tableau 19 montre l'évolution des transactions opérées dans le cadre du TDU à travers 5 postes d'entrée au premier trimestre de 2020et 2019

Tableau 17 : Valeur des importation du Burundi dans le cadre du TDU 1er trimestre 2020 (en million de BIF)

BUREAU D'ENTREE	T1_2020		T1_2019		Variation en %
	Valeur	Part en %	Valeur	Part en %	
SCTKE	24 515,9	6,9	20 850,8	7,1	17,6
SCTRW	7 237,2	2,0	6 481,7	2,2	11,7
SCTUG	23 074,8	6,5	24 463,9	8,3	- 5,7
TZDL	274 075,2	76,8	231 678,1	79,0	18,3
TZSCT	27 962,9	7,8	9 810,0	3,3	185,0
Total TDU	**356 866,1**	**82,4**	**293 284,6**	**73,9**	**21,7**
AUTRES	**76 150,7**	**17,6**	**103 845,7**	**26,1**	**- 26,7**
TOTAL IMPORTS	**433 016,8**	**100**	**397 130,3**	**100,0**	**9,0**

Source : Calcul des auteurs à partir de la base de données Asycuda World et base complémentaire

La valeur des importations dans le cadre du TDU au premier trimestre 2020 a augmenté de 21,7 % par rapport à la même période de 2019. Pour la même période, les importations des produits d'origine ougandaise effectuées dans le cadre de la TDU ont connu une diminution 5,7% entre 2019 et 2020 .

III.3.3. Opérateurs Economiques Agréés

Le programme d'Opérateurs Economiques Agréés découle du cadre des normes SAFE de l'OMD. Le Cadre de normes SAFE a été adopté par les Directeurs Généraux des Douanes représentant les pays membres de l'OMD lors de la session annuelle du Conseil qui s'est tenue en juin 2005 à Bruxelles. En juin 2015, le Conseil de l'OMD a adopté la nouvelle édition du cadre de normes SAFE 2015.

Est Opérateur Economique Agréé, toute personne qui intervient dans le mouvement international des marchandises et dont la conformité aux normes de l'OMD en matière de sûreté de la chaîne logistique a été reconnue par l'Administration des Douanes. Les opérateurs Economiques aggréés peuvent être des exportateurs, des importateurs, des transitaires, des agences en douane, des propriétaires d'entrepôts sous douane, des fabricants, les transporteurs ou les opérateurs de terminal. La mise en place d'un programme d'OEA vise à modifier radicalement la nature de la relation entre les entreprises et les Administrations des Douanes, en instaurant un traitement préférentiel pour les entreprises dont la conformité a pu être établie par une évaluation structurée des risques (processus d'agrément). Les OEA bénéficient des mesures de simplification des procédures ou de facilitation dans le cadre des contrôles douaniers, y compris ceux ayant trait à la sûreté et à la sécurité. Pour plus d'informations sur les avantages accordés à chaque catégorie d'OEA, prière se référer au manuel de procédures OEA de la Communauté de l'Afrique de l'Est.

Au Burundi, jusqu'au cours de la période sous analyse, 16 Opérateurs Economiques ont le statut d'OEA, dont 8 agences en douane et 8 entreprises (importateurs/exportateurs), comme le montre le tableau 20.

Tableau 18 : Opérateurs Economiques Agréés au Burundi

N°	NOM DE LA SOCIETE	TYPE	STATUT
1	BRASSERIE ET LIMONADERIE DU BURUNDI	IMPORT/EXPORT	REGIONALE
2	BOLLORE AFRICA LOGISTICS BURUNDI	AGENCE EN DOUANE/TRANSITAIRE	REGIONALE
3	GLOBAL CLEARING AND FORWANDING AGENCY (GCFA)	AGENCE EN DOUANE	REGIONALE
4	UTEMA TRAVHYDRO BURUNDI	IMPORT/EXPORT	REGIONALE
5	JIWAN SHAFIQ ALSAFA	IMPORT/EXPORT	REGIONALE
6	GROUPE LADAK	ENTREPOT/IMPORT/EXPORT	REGIONALE
7	SOCIETE DE DEDOUANEMENT ET DE TRANSIT (SODETRA)	AGENCE EN DOUANE/TRANSITAIRE	REGIONALE
8	PALAIS DES MEUBLES	IMPORT/EXPORT	REGIONALE
9	GLOBAL CARGO SERVICES	AGENCE EN DOUANE	REGIONALE
10	H&N CLEARING AND FORWARDING COMPANY	AGENCE EN DOUANE	REGIONALE
11	UBWIZA BURUNDI BUSINESS	IMPORT/EXPORT	REGIONALE
12	B.R.A MANUFACTURING	IMPORT/EXPORT	REGIONALE
13	NGAGARA GRAIN MILLING	IMPORT/EXPORT	REGIONALE
14	INTAMBA FREIGHT	AGENCE EN DOUANE	REGIONALE
15	AGENCE DE DEDOUANEMENT ET DE SERVICE	AGENCE EN DOUANE	REGIONALE
16	FASTCFS CARGO BURUNDI	TRANSITAIRE	REGIONALE

Source : Office Burundais des Recettes

Les données contenues dans le tableau 21 renseignent sur les opérations réalisées par les Opérateurs Economiques Agréés au cours de la période sous analyse.

Tableau 19 : Transactions effectuées par les Opérateurs Economiques Agréés au premier trimestre 2020

Statut OEA	Importations		Exportations	
	Déclarations	Valeurs (En millions de BIF)	Déclarations	Valeur (En millions de BIF)
NON OEA	10 598	370 069,6	1 616	38 380,1
OEA	596	62 947,2	296	12 678,9
Total	**11 194**	**433 016,8**	**1 912**	**51 059,0**
Part OEA	**5,3**	**14,5**	**15,5**	**24,8**

Source : Calcul des auteurs à partir de la base de données Asycuda World et bases complémentaires

Sur un total de 11 194 déclarations d'importations faites au premier trimestre 2020, il en ressort que 596 émanent des OEA, soit 5,3% du total des déclarations effectuées au cours de la période sous analyse pour une valeur de 62 947,2 millions BIF correspondant à 14,5% de la valeur totale des importatations du trimestre concerné. Du coté des exportations, ces déclarations s'élèvent 296 sur un total de 1912, soit 15,5%, correspondant à une valeur de 12 678,9 millions BIF équivalent à 24,8% du total des exportations du premier trimestre 2020.

ANNEXE

Annexe 1 : Principaux produits importés

HS4	Nom du produit	T1_2020			T1_2019			Variation en %
		Valeur	Part en %	Rang	Valeur	Part	Rang	
2710	Produits Pétroliers	83 187,1	19,2	1er	67 357,4	17,0	1er	23,5
8703	Voitures de tourisme	24 786,6	5,7	2ème	14 414,1	3,6	4ème	72,0
2523	Ciment	18 073,8	4,2	3ème	15 848,8	4,0	3ème	14,0
3103	Engrais minéraux ou chimiques phosphatés.	14 656,2	3,4	4ème	524,5	0,1	108ème	2694,5
1001	Froment (blé) et méteil.	14 434,2	3,3	5ème	12 547,8	3,2	8ème	15,0
3004	Médicaments	13 441,7	3,1	6ème	23 352,9	5,9	2ème	-42,4
7208	Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés	11 399,6	2,6	7ème	3 163,9	0,8	26ème	260,3
1701	Sucres de canne ou de betterave et saccharose	10 082,2	2,3	8ème	12 971,0	3,3	7ème	-22,3
7214	Barres en fer ou en aciers non alliés	9 557,8	2,2	9ème	4 139,7	1,0	23ème	130,9
8704	Véhicules automobiles pour le transport des marchandises	6 512,1	1,5	10ème	6 790,2	1,7	11ème	-4,1
6309	Articles de friperie	5 773,3	1,3	11ème	5 769,9	1,5	14ème	0,1
8471	Machines automatiques de traitement de l'information et leurs unités	5 231,3	1,2	12ème	1 212,1	0,3	56ème	331,6
3822	Réactifs de diagnostic ou de laboratoire sur tout support et réactifs de diagnostic ou de laboratoire préparés	5 177,8	1,2	13ème	1 311,0	0,3	50ème	294,9
6306	Bâches et stores d'extérieur; tentes; voiles pour embarcations, planches à voile ou chars à voile; articles de campement.	4 843,2	1,1	14ème	563,1	0,1	106ème	760,1
7210	Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur de 600 mm ou plus, plaqués ou revêtus.	4 792,8	1,1	15ème	4 578,8	1,2	20ème	4,7
3002	Sang humain; sang animal préparé en vue d'usages thérapeutiques, prophylactiques ou de diagnostic; antisérums, autres fractions du sang, produits immunologiques, même modifiés ou obtenus par voie biotechnologique; vaccins, toxines, cultures de micro-organismes (à l'exclusion des levures) et produits similaires.	4 465,1	1,0	16ème	13 831,7	3,5	5ème	-67,7
1107	Malt, même torréfié.	4 182,0	1,0	17ème	1 897,2	0,5	35ème	120,4
Total des principaux produits		**240 596,6**	**55,6**		**190 274,2**	**47,91**		**26,4**
Autres produits		**192 420,2**	**44,4**		**206 856,1**	**52,09**		**-7,0**
Total imports		**433 016,80**	**100,0**		**397 130,3**	**100**		**9,0**

Annexe 2 : Importations et exportations par produits CTCI 4 à 3 positions

EXPORTATIONS		CODE CTCI	NOMENCLATURE CTCI_4	IMPORTATIONS	
Valeur	%			Valeur	%
43 168,3	100,0			433 016,8	100,0
		001	Animaux vivants autres que ceux aquatiques	508,3	0,1
		011	Viande des animaux de l'espèce bovine	4,1	0,0
		012	Autres viandes et abats comestibles	7,5	0,0
		016	Viandes et abats comestibles salés, fumés; farines et poudres		
		017	Préparations de viandes et d'abats, n.d.a.	3 119,7	0,7
0,9	0,0	022	Lait et produits laitiers (sauf beurre, fromages)	150,3	0,0
		023	Beurre et autres matières grasses du lait	30,2	0,0
		024	Fromages et caillebotte	63,5	0,0
		025	Oeufs d'oiseaux et jaunes d'oeufs frais, blanc d'oeuf	7,4	0,0
0,8	0,0	034	Poissons frais, vivants ou morts, réfrigérés ou congelés	168,2	0,0
0,1	0,0	035	Poissons séchés, salés, fumés	1 744,4	0,4
		036	Crustacés, mollusques et invertébrés aquatiques	2,7	0,0
		037	Préparations ou conserves de poisson, n.d.a.	31,8	0,0
		041	Froment (dont épeautre) et méteil non moulus	14 434,2	3,3
		042	Riz	1 796,3	0,4
		043	Orge non mondée		
		044	Maïs non moulu	2 027,1	0,5
		045	Céréales non moulues (sauf froment, riz, orge, maïs)	783,5	0,2
5 031,3	11,7	046	Semoules	3,6	0,0
566,3	1,3	047	Autres semoules et farines de céréales	698,4	0,2
3,4	0,0	048	Préparations; céréales, fécules de fruit ou légume	5 668,1	1,3
13,3	0,0	054	Légumes, frais, réfrigérés, conservés, séchés	96,7	0,0
1,8	0,0	056	Préparations ou conserves de légumes, n.d.a.	964,1	0,2
259,1	0,6	057	Fruits (sauf oléagineux), frais ou secs	66,6	0,0
		058	Préparations et conserves de fruits (sauf jus)	11,3	0,0
0,7	0,0	059	Jus de fruits, non fermentés, sans alcool	841,5	0,2
		061	Sucres, mélasses et miel	10 091,3	2,3
4,7	0,0	062	Sucreries	2 168,9	0,5
8 309,5	19,2	071	Café et succédanés du café	9,9	0,0
		072	Cacao	0,9	0,0
		073	Chocolat et autres préparations du cacao, n.d.a.	54,5	0,0
12 071,2	28,0	074	Thé et maté	12,0	0,0
0,5	0,0	075	Épices	182,4	0,0
258,0	0,6	081	Nourriture pour animaux (sauf céréales non moulues)	86,5	0,0
		091	Margarine et graisses culinaires	112,9	0,0
0,2	0,0	098	Produits et préparations alimentaires	6 143,5	1,4
17,1	0,0	111	Boissons non alcooliques, n.d.a.	114,6	0,0
4 797,8	11,1	112	Boissons alcooliques	1 341,8	0,3
		121	Tabacs non manufactures et déchets de boisson		

EXPORTATIONS		CODE CTCI	NOMENCLATURE CTCI_4	IMPORTATIONS	
Valeur	%			Valeur	%
43 168,3	100,0			433 016,8	100,0
2 493,8	5,8	122	Tabacs manufacturés	2 826,8	0,7
458,6	1,1	211	Cuirs et peaux (sauf pelleteries), bruts	0,8	0,0
		212	Pelleteries brutes autres que ceux du groupe 211		
7,0	0,0	222	Graines et fruits oléagineux (sauf farines)	166,4	0,0
15,3	0,0	223	Graines et fruits oléagineux (dont farines, n.d.a.)	0,4	0,0
		231	Caoutchouc naturel, balata, guayule, etc., formes primaires.	12,8	0,0
		232	Caoutchouc synthétique		
		244	Liège naturel brut et déchets (dont blocs, feuilles)		
		245	Bois de chauffage (sauf déchets), charbon de bois		
		246	Bois en plaquettes, particules, déchets de bois		
		247	Bois bruts ou équarris		
		248	Bois simplement travaillés	3,4	0,0
3,2	0,0	251	Pâtes à papier et déchets de papier	0,5	0,0
		261	Soie		
		263	Coton	545,3	0,1
		264	Jute, fibres textiles libériennes, n.d.a., déchets		
		265	Fibres textiles végétales (sauf coton, jute); déchets		
		266	Fibres synthétiques discontinues, pour filature		
		267	Autres fibres textiles synthétiques, pour filature; déchets	192,8	0,0
		268	Laines et autres poils (dont rubans de laine)	0,0	0,0
10,6	0,0	269	Articles d'Habillement et autres articles textiles usagés, chiffons	5 774,0	1,3
		272	Engrais bruts (sauf ceux de la division 56)		
1,8	0,0	273	Pierres, sables et graviers	1 410,9	0,3
		274	Soufre et pyrite de fer non grillées		
		277	Abrasifs naturels, n.d.a. (dont diamants industriels)	0,0	0,0
6 896,9	16,0	278	Autre minéraux bruts	2 257,2	0,5
		281	Minerais de fer et leurs concentrés		
		282	Déchets et débris de fer, fonte, acier; lingots	6,2	0,0
		283	Minerais de cuivre et concentrés		
		284	Minerais de nickel et concentrés; mattes, etc.		
		285	Minerais d'aluminium et concentrés (dont alumine)	0,1	0,0
		286	Minerais d'uranium ou de thorium et concentrés		
		287	Minerais de métaux communs et concentrés, n.d.a.		
		288	Déchets et débris de métaux communs non ferreux, n.d.a.	0,2	0,0
		289	Minerais de métaux précieux et concentrés		
0,9	0,0	291	Matières brutes d'origine animale, n.d.a.	3,8	0,0
10,5	0,0	292	Matières brutes d'origine végétale, n.d.a.	1 047,0	0,2
		321	Houilles, même pulvérisées, mais non agglomérées		
		322	Briquettes, lignite et tourbe		
		325	Cokes et semi-cokes de houille, lignite ou tourbe		

EXPORTATIONS		CODE CTCI	NOMENCLATURE CTCI_4	IMPORTATIONS	
Valeur	%			Valeur	%
43 168,3	100,0			433 016,8	100,0
		333	Huiles brutes de pétrole ou minéraux bitumineux		
0,5	0,0	334	Huiles de pétrole ou minéraux bitumineux > 70%	83 187,1	19,2
		335	Produits résiduels du pétrole, n.d.a., connexes	875,2	0,2
		342	Propane et butane liquéfiés	83,4	0,0
		343	Gaz naturel, même liquéfié	47,7	0,0
		344	Gaz de pétrole et autres hydrocarbures gazeux, n.d.a.	6,6	0,0
		345	Gaz de houille, pauvre et similaires (sauf hydrocarbures)		
		351	Énergie électrique		
		411	Huiles et graisses d'origine animale	0,5	0,0
0,8	0,0	421	Graisses et huiles végétales douces	448,7	0,1
2,1	0,0	422	Graisses et huiles végétales, autres que douces	1 800,6	0,4
		431	Huiles et graisses animales ou végétales, préparées, n.d.a.	1 140,7	0,3
		511	Hydrocarbures, n.d.a. et dérivés halogènes, nitrosés	97,4	0,0
		512	Alcools, phénols, dérivés halogénés, sulfonés, nitrosés	1 237,4	0,3
		513	Acides carboxyliques, anhydrides, halogénures, péroxydes; dérivés	27,3	0,0
		514	Composés à fonctions azotées	276,0	0,1
		515	Composés organo-inorganiques, hétérocycliques; sels	220,3	0,1
		516	Autres produits chimiques organiques	324,9	0,1
		522	Produits chimiques inorganiques : éléments, oxydes, sels	2 116,3	0,5
		523	Sels et persels métalliques des acides inorganiques	585,8	0,1
		524	Autres produits chimiques inorganiques, composés	13,2	0,0
		525	Matières radioactives et produits associés		
		531	Matières colorantes organiques synthétiques; préparations, laques	457,5	0,1
		532	Extraits pour teinture et tannage	4,5	0,0
		533	Pigments, peintures, vernis et produits connexes	2 669,7	0,6
		541	Produits médicinaux et pharmaceutiques (sauf 542)	5 903,9	1,4
0,9	0,0	542	Médicaments pour médecine humaine ou vétérinaire	13 511,3	3,1
		551	Huiles essentielles, produits de parfumerie, confiserie	3 287,9	0,8
4,1	0,0	553	Produits de parfumerie, toilette; préparations	2 525,3	0,6
120,6	0,3	554	Savons, produits d'entretien et détersifs	1 267,1	0,3
2,5	0,0	562	Engrais (autres que ceux du groupe 272)	14 775,8	3,4
3,3	0,0	571	Polymères de l'éthylène, sous formes primaires	379,1	0,1
		572	Polymères du styrène, sous formes primaires	60,3	0,0
		573	Oléfines halogènes, sous forme primaire	545,1	0,1
		574	Polyéthers et résines époxydes, polyesters	308,0	0,1
		575	Autres matières plastiques, sous formes primaires	1 323,4	0,3
1,5	0,0	579	Déchets, rognures et débris de matières plastiques	0,0	0,0
1,5	0,0	581	Tubes et tuyaux en matières plastiques	899,3	0,2
0,3	0,0	582	Plaques, feuilles, rubans en matières plastiques	360,4	0,1
		583	Monofilaments en plastiques (coupe transversale > 1mm)	2,0	0,0

EXPORTATIONS		CODE CTCI	NOMENCLATURE CTCI_4	IMPORTATIONS	
Valeur	%			Valeur	%
43 168,3	100,0			433 016,8	100,0
0,2	0,0	591	Insecticides et produits similaires, conditionnés pour la vente au détail	2 671,7	0,6
		592	Amidons et fécules, gluten de froment; albumines	327,9	0,1
		593	Explosifs et articles de pyrotechnie	354,1	0,1
		597	Additifs pour huiles minérales	83,8	0,0
		598	Produits chimiques divers, n.d.a.	6 111,9	1,4
		599	Produits résiduels des industries chimiques ou des industries connexes	0,5	0,0
		611	Cuirs et peaux préparés	0,2	0,0
		612	Ouvrages en cuir, n.d.a.; articles de bourrellerie	6,4	0,0
		613	Pelleteries tannées ou apprêtées (sauf 8483)		
		621	Produits en caoutchouc (pâtes, plaques, tubes, etc.)	21,5	0,0
3,6	0,0	625	Pneumatiques en caoutchouc	3 707,8	0,9
		629	Ouvrages en caoutchouc	484,0	0,1
		633	Ouvrages en liège		
		634	Placage, contre-plaqué et autres bois travaillés, n.d.a.	950,1	0,2
		635	Ouvrages en bois, n.d.a.	204,1	0,0
0,7	0,0	641	Papiers et cartons	1 305,3	0,3
		642	Papiers et cartons découpés	2 557,1	0,6
		651	Fils textiles	214,4	0,0
61,9	0,1	652	Tissus de coton (sauf petites largeurs ou spéciaux)	2 933,2	0,7
		653	Tissus en matières textiles synthétiques ou artificielles	224,8	0,1
		654	Autres tissus	3,1	0,0
		655	Étoffes de bonneterie (dont velours), n.d.a.	5,8	0,0
		656	Tulles, dentelles et autres articles de mercerie	21,5	0,0
		657	Fils spéciaux, tissus spéciaux et produits connexes	140,3	0,0
3,6	0,0	658	Articles en matières textiles, n.d.a.	8 576,7	2,0
		659	Revêtements de sols, etc.	202,2	0,0
14,2	0,0	661	Chaux, matériaux de construction fabriqués (sauf argile, verre)	18 292,4	4,2
12,4	0,0	662	Matériaux de construction réfractaires, en argile	2 739,0	0,6
3,2	0,0	663	Articles minéraux manufacturés, n.d.a.	244,1	0,1
6,0	0,0	664	Verre	505,9	0,1
2,5	0,0	665	Ouvrages en verre	1 085,8	0,3
		666	Poterie	419,6	0,1
		667	Perles fines ou de culture, pierres gemmes et similaires		
		671	Fonte, fer spongieux, poudres de fer et d'acier	0,1	0,0
		672	Lingots et autres formes primaires en fer ou acier	1 877,8	0,4
		673	Produits laminés plats, en fer ou aciers non alliés	14 918,9	3,4
1,2	0,0	674	Produits laminés plats, fer, aciers non alliés, zingués	8 178,8	1,9
		675	Produits laminés plats, en aciers alliés	1 745,3	0,4
1 166,6	2,7	676	Barres, profilés en fer ou acier (dont palplanches)	13 976,0	3,2
		677	Rails et autres éléments de voies ferrées, fer, acier		

EXPORTATIONS		CODE CTCI	NOMENCLATURE CTCI_4	IMPORTATIONS	
Valeur	%			Valeur	%
43 168,3	100,0			433 016,8	100,0
		678	Fils de fer ou d'acier	477,1	0,1
4,8	0,0	679	Tubes, profilés creux et accessoires, fer ou acier	2 535,7	0,6
		681	Argent, platine et métaux de la mine du platine	0,2	0,0
		682	Cuivre	2,8	0,0
		683	Nickel		
4,4	0,0	684	Aluminium	73,2	0,0
		685	Plomb		
6,7	0,0	686	Zinc	0,4	0,0
		687	Étain	0,1	0,0
		689	Autres métaux communs non ferreux utilisés en métallurgie		
		691	Constructions et parties, n.d.a., en fonte, fer, acier	1 251,9	0,3
141,2	0,3	692	Récipients métalliques pour stockage ou transport	162,1	0,0
		693	Ouvrages en fils métalliques (sauf électriques), grillages	459,0	0,1
0,1	0,0	694	Pointes, vis, écrous, boulons, clous et similaires	928,8	0,2
		695	Outils à main et outils pour machines	1 054,6	0,2
		696	Coutellerie	210,8	0,0
152,5	0,4	697	Articles d'économie domestique en métaux communs, n.d.a.	611,2	0,1
1,1	0,0	699	Articles manufacturés en métaux communs, n.d.a.	3 995,4	0,9
		711	Chaudières à vapeur, auxiliaires, parties et pièces	397,9	0,1
		712	Turbines à vapeur, parties, pièces détachées, n.d.a.	10,6	0,0
		713	Moteurs à explosion ou à combustion interne, n.d.a.	1 380,3	0,3
		714	Moteurs et machines motrices, non électrique, n.d.a.		
		716	Appareils électriques rotatifs, pièces détachées, n.d.a.	1 167,9	0,3
		718	Moteurs et machines motrices, pièces, parties, n.d.a.	72,8	0,0
		721	Machines agricoles (sauf tracteurs), parties, pièces	434,6	0,1
		722	Tracteurs (sauf 74414 et 74415)		
		723	Appareils, matériel de génie civil et construction	2 202,1	0,5
		724	Machines pour industrie textile, cuir et peaux, n.d.a.	372,0	0,1
		725	Machines pour pâte à papier et papier; parties, pièces	326,2	0,1
		726	Machines pour imprimerie, brochage, reliure; parties	358,3	0,1
		727	Machines pour industrie alimentaire	682,1	0,2
		728	Autres machines pour industries particulières, n.d.a.	4 150,6	1,0
		731	Machines-outils travaillant par enlèvement de matière	62,6	0,0
		733	Machines pour travail des métaux (sans enlèvement)	56,8	0,0
		735	Pièces, n.d.a., des machines des groupes 731 et 733	167,8	0,0
		737	Machines pour travail des métaux, n.d.a.; pièces détachées	29,8	0,0
		741	Appareils de chauffage et de réfrigération, n.d.a.	1 419,2	0,3
1,7	0,0	742	Pompes pour liquides	995,0	0,2
		743	Pompes (sauf pour liquides), compresseurs; ventilateurs	492,2	0,1
		744	Équipement mécanique de manutention, pièces, n.d.a.	1 838,5	0,4

EXPORTATIONS		CODE CTCI	NOMENCLATURE CTCI_4	IMPORTATIONS	
Valeur	%			Valeur	%
43 168,3	100,0			433 016,8	100,0
0,7	0,0	745	Appareils et outils non électriques, pièces, n.d.a.	909,6	0,2
		746	Roulements à billes, galets, rouleaux ou aiguilles	78,6	0,0
		747	Articles de robinetterie, tuyauterie et similaires	146,0	0,0
		748	Arbres de transmission	164,5	0,0
		749	Parties, non électriques d'appareils mécaniques, n.d.a.	362,7	0,1
		751	Machines et appareils de bureau	784,0	0,2
3,0	0,0	752	Machines automatiques de traitement de l'information, n.d.a.	5 231,3	1,2
		759	Parties et pièces détachées pour groupes 751, 752	824,7	0,2
1,3	0,0	761	Téléviseurs, même combinés à d'autres appareils	765,0	0,2
		762	Appareils de radiodiffusion, même combinés à d'autres appareils	129,8	0,0
		763	Appareils d'enregistrement ou de reproduction du son	65,0	0,0
1,1	0,0	764	Équipements de télécommunication, n.d.a., et parties	4 191,8	1,0
		771	Appareils pour production, transformation de l'énergie	1 686,3	0,4
		772	Appareils pour circuits électriques	1 781,4	0,4
0,6	0,0	773	Équipement pour distribution d'électricité, n.d.a.	731,9	0,2
		774	Appareils d'électrodiagnostic médicaux ou radiologie	388,6	0,1
		775	Machines et appareils, à usage domestique, n.d.a.	470,6	0,1
		776	Lampes, tubes cathodiques; diodes; circuits intégrés	501,4	0,1
2,8	0,0	778	Machines et appareils électriques, n.d.a.	3 529,4	0,8
14,2	0,0	781	Véhicules automobiles pour transport de personnes	25 043,5	5,8
		782	Véhicules automatiques, transport de marchandises, usages spéciaux	6 707,0	1,5
		783	Véhicules routiers, n.d.a.	4 049,7	0,9
		784	Partie, pièces détachées des groupes 722, 781, 782, 783	2 855,2	0,7
8,4	0,0	785	Motocycles et cycles	6 052,7	1,4
		786	Remorques et semi-remorques	1 579,7	0,4
		791	Véhicules et matériel pour chemin de fer		
		792	Aéronefs et matériels connexes		
		793	Navires, bateaux et engins flottants	503,4	0,1
		811	Constructions préfabriquées	233,5	0,1
		812	Appareils sanitaires, plomberie, chauffage, n.d.a.	338,0	0,1
0,7	0,0	813	Appareillages d'éclairage, n.d.a.	812,3	0,2
138,4	0,3	821	Meubles et parties; articles de literie, similaires	2 091,8	0,5
1,6	0,0	831	Articles de voyage, sacs à mains et similaires	451,4	0,1
		841	Articles d'habillement en matières textiles pour hommes	90,9	0,0
2,1	0,0	842	Articles d'habillement en matières textiles pour femmes	121,6	0,0
		843	Articles d'habillement, en bonneterie pour hommes	22,9	0,0
0,2	0,0	844	Articles d'habillement, en bonneterie pour femmes	46,5	0,0
2,8	0,0	845	Vêtements en matières textiles, n.d.a.	1 232,0	0,3
		846	Accessoires du vêtement en matières textiles	90,6	0,0
		848	Vêtements et accessoires en matières non textiles	240,4	0,1

EXPORTATIONS		CODE CTCI	NOMENCLATURE CTCI_4	IMPORTATIONS	
Valeur	%			Valeur	%
43 168,3	100,0			433 016,8	100,0
0,5	0,0	851	Chaussures	1 971,5	0,5
		871	Appareils et instruments d'optique, n.d.a.	214,3	0,0
		872	Appareils, n.d.a. pour médecine, art dentaire, etc.	2 986,2	0,7
		873	Compteurs et instruments de mesure, n.d.a.	2 135,2	0,5
		874	Appareils et instruments de mesure, contrôle, n.d.a.	2 891,7	0,7
		881	Appareils et équipement photographiques, n.d.a.	164,1	0,0
		882	Fournitures cinématographiques et photographiques	79,1	0,0
		883	Films cinématographiques, impressionnés, développés		
		884	Éléments d'optique et articles de lunetterie, n.d.a.	120,8	0,0
		885	Horlogerie	42,3	0,0
		891	Armes et munitions	0,0	0,0
		892	Imprimés	5 731,7	1,3
14,6	0,0	893	Ouvrages, n.d.a., en matières plastiques	5 638,0	1,3
		894	Jouets, jeux et articles pour sports et divertissements	596,4	0,1
		895	Articles de papeterie, fournitures de bureau, n.d.a.	894,6	0,2
1,2	0,0	896	Objets d'art, de collection et d'antiquité	2,9	0,0
		897	Articles de bijouterie et d'orfèvrerie, n.d.a.	9,9	0,0
8,6	0,0	898	Instruments de musique; disques, bandes et similaires	1 401,5	0,3
3,7	0,0	899	Autres articles manufacturés divers	791,3	0,2
		911	Colis postaux non classés par categorie		
		931	Opérations spéciales et articles spéciaux non classés par catégorie		
		961	Monnaies n'ayant pas cours légal	0,0	0,0
		971	Or, à usage non monétaire		

Equipe de rédaction

Coordination Générale

Commissaire Général de l'OBR
Hon. Audace Niyonzima

Coordination Technique

Directrice de la Planification Startegique et Etudes
Martine Nibasumba

Chef de Service Statistique
Damas Bakuranimana

Equipe d'Analyse et de Rédaction

Yvette Uwimana

Venuste Nsaberugira

Chargée de Design

Edine Nsabimana